



# L'écho du Haut Soultzbach

INFORMATIONS  
MUNICIPALES

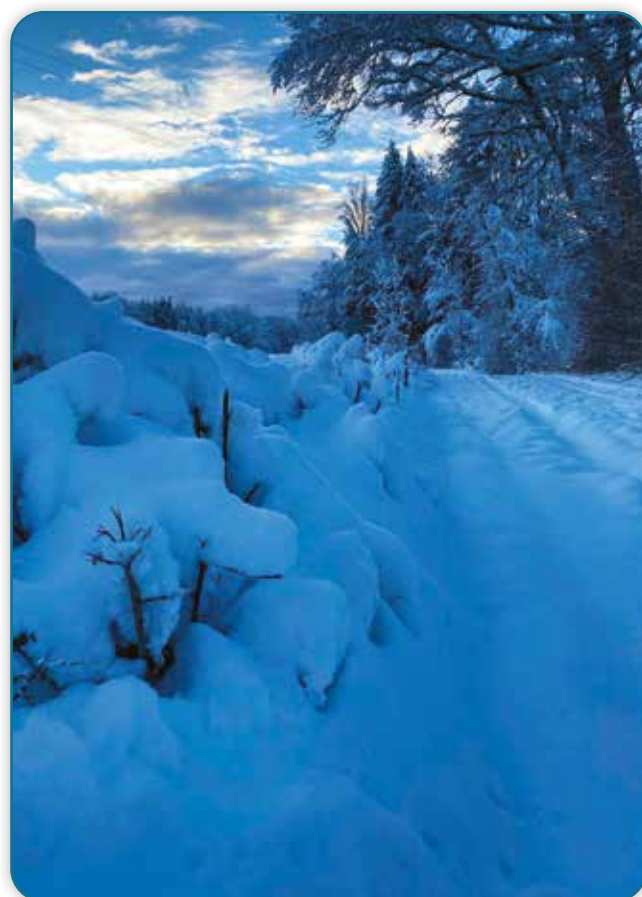
n° 10 | HIVER 2021





# Sommaire

- 3 ÉDITORIAL
- 4-17 MUNICIPALITÉ
- 18 TRAVAUX
- 19-21 ENVIRONNEMENT
- 22 CULTURE
- 23-29 ASSOCIATIONS
- 30-31 EN BREF
- 32-37 ÉTAT CIVIL
- 38-39 BOÎTE À IMAGES



## REVENIR À UNE VIE NORMALE

**Madame, Monsieur, Chers concitoyens,**

L'année 2021 qui se termine ressemble étrangement à 2020. Le virus apparu en Chine en décembre 2019 poursuit sa longue et funeste course pour contaminer toujours plus d'êtres humains.

Certes, des avancées existent et la situation est moins dramatique que lors de la première vague notamment ici en Alsace, où nous avons subi de manière plus forte et intense le début de la pandémie. Pour autant, la vie n'a pas repris son cours normal, l'économie fait le yo-yo et alterne entre des baisses subites et une euphorie de croissance vertigineuse. L'inflation fait son retour également et affecte les plus fragiles avec de nouvelles hausses du carburant qui impactent toujours plus les ruraux que nous sommes. Chez nous, point de transports collectifs, pas de trains mais uniquement la voiture pour nous déplacer. Certes, nous avons la chance désormais de bénéficier de services locaux comme l'épicerie du Soultzbach, qui vient d'être reprise par Mme JOLY et qui permet de faire les courses de première nécessité mais force est de constater que pour nos actes du quotidien, nous devons rouler et prendre nos voitures et que beaucoup ne disposent pas encore de véhicules électriques.

Mais de tout cela, nous devons aussi tirer des enseignements et regarder les évolutions positives. Certains ont repris le goût de passer plus de temps chez eux, d'autres ont engagé des travaux pour embellir leur maison alors que ces projets étaient maintes fois repoussés. Localement, nous avons vu arriver en mairie un nombre conséquent de nouveaux permis de construire qui pour certains étaient en cours avant l'épidémie et pour d'autres convergent avec le mouvement global de retour à la ruralité, proche de la nature pour trouver calme et tranquillité. Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux habitants et les invitons à participer à la vie locale autant que possible.

Pour participer à la vie locale, encore faut-il que le virus nous laisse tranquille et malheureusement, cela ne semble pas être tout à fait le cas. Nos associations sont durement impactées, elles ne peuvent souvent plus se projeter, chaque manifestation est soumise à des règles drastiques et contraignantes. Il en va de la santé de tous, c'est un fait mais force est de constater que certains bénévoles peuvent se décourager. Charge à nous d'être là pour permettre la reprise quand nous le pourrons. Nous nous tenons à disposition des associations, dans un dialogue que nous souhaitons constructif, en venant nous rencontrer, pour évoquer les initiatives qu'elles souhaitent prendre.

A ce titre, la commune a aussi son rôle à jouer. C'est pourquoi, au mois d'octobre dernier, lorsque l'épidémie nous avait laissé un court répit, nous avons relancé une journée citoyenne. Une cinquantaine d'habitants était à



nos côtés ce jour-là pour réaliser des travaux en attente ou tout simplement entretenir le ban communal. Nous tenons encore à les remercier.

Nous envisageons de refaire une grande journée citoyenne agrémentée d'un repas convivial au printemps. Nous espérons que le virus sera alors en forte baisse et que nous pourrons reprendre cette vie normale à laquelle nous aspirons tous.

En attendant, l'association Gratitude n'a pas pu tenir son traditionnel repas des aînés et nous ne prendrons pas le risque de faire une cérémonie des vœux sous contraintes sanitaires.

Mais nos tablettes sont pleines de projets pour le retour à la vie normale et nous proposerons, dès que possible une réception aux nouveaux habitants, nous célébrerons les nombreux grands anniversaires de 2022 en commun au mois de juin et nous espérons que nos vies et celles de nos villages reprendront comme avant.

**Pour cela, nous commençons par vous souhaiter de très bonnes fêtes de Noël et un début d'année 2022 le plus serein possible.**

Bien cordialement,

**Franck DUDT**  
Maire du Haut Soultzbach  
Maire délégué  
de Soppe-le-Haut

**Christophe BELTZUNG**  
Maire délégué de Mortwiller  
Président de la Communauté  
de communes de la Vallée  
de la Doller et du Soultzbach

**l'écho** du Haut Soultzbach

№ 10  
HIVER 2021

**Directeurs de la publication :**  
Franck DUDT, Christophe BELTZUNG, Maires

**Conception graphique et impression :** DOLLER GRAPHIQUES MASEVAUX

**Rédaction et photos :**  
Membres de la commission Communication, Maurice AUBERT, Bernard SCHMELTZ, Anne-Catherine REITZER, Anne KIPPELEN.

**Commune du Haut Soultzbach**  
Tél : 03 89 82 52 10  
mairie@le-haut-soultzbach.fr  
www.le-haut-soultzbach.fr et sur



# Le Budget 2021

## SOBRIÉTÉ ET STABILITÉ COMME MAÎTRES MÔTS

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget proposé par le Maire lors de sa séance du 15 avril 2021. L'adoption du budget avait été précédée d'une réunion des commissions réunies pour évoquer les priorités et les choix pour l'année.

## UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT EN BAISSÉ CONSTANTE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

La section de fonctionnement du budget communal intègre les dépenses courantes comme le chauffage, l'électricité, l'éclairage public, l'entretien des bâtiments et celui de la voirie. Elle prend en compte les salaires du personnel ainsi que les contributions au Syndicat Intercommunal du Soultzbach (SIS) qui gère les écoles, le corps de Sapeurs-pompiers, l'ouvrier intercommunal ou encore le transport scolaire. C'est dans cette section que sont recensées les recettes fiscales et les dotations de l'Etat. Elle perçoit également les loyers des logements communaux ainsi que la location de la salle festive de Mortzwiller.

Le résultat cumulé en 2020 sur l'ensemble du budget de + 74 801,83€ permet de stabiliser une section de fonctionnement dont la situation reste tendue (voir article du bulletin communal 2020 sur le budget).

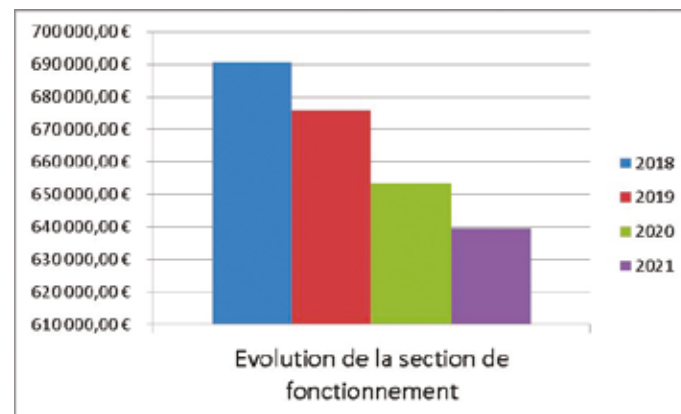
Malgré les baisses des dotations des dernières années, le budget 2021 reste globalement stable mais en baisse année après année. Les coupes de bois rapportent un peu plus cette année et les recettes fiscales sont en progression avec une légère augmentation de 3% de la taxe foncière. A ce titre, il faut noter que la taxe foncière est la dernière recette fiscale dynamique pour la commune depuis la suppression de la taxe d'habitation. La recette de l'ancienne taxe d'habitation a été transformée en une compensation stabilisée par l'Etat qui ne permet pas de bénéficier de la dynamique démographique et de l'arrivée de nouvelles maisons sur la commune.

Les dépenses de fonctionnement sont quant à elles relativement stables. Les dépenses courantes augmentent légèrement dû au fait des recettes sur la forêt. Si les coupes sont plus importantes, les dépenses afférentes le sont également.

Le chapitre des charges du personnel sont elles aussi stables même si une réflexion est en cours sur la question de l'ouvrier intercommunal depuis le départ en retraite de Fernand LILLER. Des changements seront à prévoir à l'avenir pour permettre la bonne réalisation des missions et de l'entretien de la commune.

Le budget de fonctionnement est donc en baisse de 2,07% entre 2020 et 2021 alors qu'il avait déjà subi une baisse de 3,30% entre 2020 et 2019. Cette situation démontre que les recettes s'amenuisent et que des efforts permanents sont nécessaires sur les dépenses.

**La section de fonctionnement s'équilibre donc à 639 800,83€ (contre 653 344,54€ 2020).**



## UNE SECTION D'INVESTISSEMENT QUI SE PORTE TOUJOURS BIEN

La situation de la section d'investissement est à l'inverse plutôt rassurante.

**La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 340 630,14€ contre 411 334€ en 2020.**

Cette baisse est essentielle due au recul du virement de la section de fonctionnement (74 808,83€ contre 109 369,54€ l'année précédente) qui est la résultante des baisses des dotations des dernières années et des efforts à mener pour maintenir une section de fonctionnement à flot.

Les principales dépenses d'investissement sont :

- Le remboursement du solde de l'achat de l'épicerie et des terrains attenants à l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace pour 87 000€.
- La rénovation de l'éclairage public en technologie LED pour 66 000€ avec pour objectif une baisse des dépenses dans la section de fonctionnement à terme. Une importante subvention du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin de l'ordre de 50% permettra d'aider au financement de cette opération.
- Des travaux de voirie pour 29 000€.
- Le remboursement du capital des emprunts pour 34 500€.

## LA DETTE COMMUNALE POURSUIT SA BAISSÉ

Cette année encore, aucun nouvel emprunt n'est inscrit dans le budget.

Le capital restant dû au 1er janvier 2021 est de 427 087,88€ contre 459 800,35€ en janvier 2020, soit un endettement de 463,72€ par habitant contre 490,19€ en 2020 et 512,73€ en 2019. A cette dette, il faut ajouter les emprunts souscrits par le SIS pour financer les écoles de Soppe-le-Haut et Mortzwiller qui sont intégralement payés par la Commune du Haut Soultzbach. D'ailleurs, comme vous pouvez le lire dans le passage sur les réunions du Conseil Municipal, il est prévu de ramener ces prêts dans les comptes de la commune à l'avenir.

**La gestion des deniers communaux reste une partie importante du travail des élus pour garder une situation saine et stable. L'objectif des années à venir reste d'investir pour la population en limitant le recours à l'emprunt et de maintenir les services à la population et la convivialité tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.**

# Les échos du Conseil Municipal

## SÉANCE ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2021

### MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH

M. le Maire présente sommairement les deux propositions de modification des statuts : la fibre sera installée sur l'aire de la communauté de communes au plus tard fin 2022 ; à chaque particulier de faire la demande auprès de son opérateur.

Quant à l'allocation de vétéran, son unique interlocuteur sera la communauté de communes.

**Vu** la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019

**Vu** l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales relatif au transfert de compétences ;

**Vu** l'article L.5214-16 I-1° du code général des collectivités territoriales relatif aux compétences des communautés de communes ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, en date du 2 décembre 2020.

Monsieur le Maire propose les modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach suivants :

### → 1. ABONNEMENTS INTERNET DES MAIRIES ET DES ÉCOLES

Suppression de la prise en charge des abonnements Internet des Mairies et écoles en modifiant l'article n°3.15. des statuts de la Communauté de Communes comme suit :

#### Ancienne rédaction :

### 3.17. Développement de l'accès au Haut-Débit d'intérêt communautaire

- Desserte des communes en Haut-Débit en liaison intercommunale par toute technologie adaptée
- Participation à la pose de câble (fibre optique, câble coaxial ou toute technologie adaptée) dans les réseaux communaux par la signature d'une convention de mise à disposition avec chaque commune.
- Prise en charge des abonnements Internet des Mairies des Communes-membres et des structures intercommunales.
- Informatisation, avec accès au câble et à Internet, des écoles élémentaires, primaires et maternelles (matériel informatique et périphériques, abonnement Internet, maintenance informatique, soutien au réseau d'écoles, formation aux enseignants)

#### Rédaction proposée :

### 3.17. Développement de l'accès au Haut-Débit d'intérêt communautaire

- Desserte des communes en Haut-Débit en liaison intercommunale par toute technologie adaptée
- Participation à la pose de câble (fibre optique, câble coaxial ou toute technologie adaptée) dans les réseaux communaux par la signature d'une convention de mise à disposition avec chaque commune.
- Prise en charge des abonnements Internet des structures intercommunales.
- Informatisation des écoles élémentaires, primaires et maternelles (matériel informatique et périphériques, maintenance informatique, soutien au réseau d'écoles, formation aux enseignants).

### → 2. ALLOCATION DE VÉTÉRANCE

Ajout de la compétence suivante :

### 3.21. Service incendie d'intérêt communautaire

Prise en charge des contributions des Communes au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.)

### Prise en charge des allocations de vétéran des communes-membres

La nouvelle rédaction des statuts est présentée au Conseil Municipal et annexée à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la modification des statuts.

### DENONCIATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU CAVEAU DE SOPPE-LE-HAUT

La fermeture de la mairie-annexe de SOPPE-le-HAUT engendre le déménagement de la société de mandolines. MM. Franck DUDT, Maire et Dominique RULOFS, Adjoint sont en pourparlers avec M. Daniel WALZER, Président de la société de mandolines pour trouver une solution à leur déménagement. M. Nicolas HIRTZ, Président du Foyer Rural est sollicité pour le prêt du bâtiment. La bibliothèque est également proposée pour les cours individuels mais la société de Mandolines souhaiterait regrouper toutes ses activités en un seul lieu.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise M. Franck DUDT, Maire à dénoncer la convention liant la commune à la société de mandolines pour l'utilisation du caveau de Soppe-le-Haut avant le 30 juin 2021.

**ENGAGEMENT SUR LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT**

DELIBERATION CONCORDANTE (Association Foncière/ Commune du HAUT SOULTZBACH) PORTANT SUR LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE SOPPE-LE-HAUT

**Pour information :**

**La constitution de l'association foncière a été réalisée par arrêté préfectoral N° 2014 126 002 du 06 mai 2014. Le bureau est constitué de membres à voix délibératives et de membres à voix consultatives. Le bureau a été renouvelé le 1er février 2021.**

**→ STATUTS****Article 4 – Objet**

En application des dispositions de l'article L 133-1 du code rural, l'association est chargée de la réalisation de l'entretien et de la gestion des travaux ou ouvrages mentionnés aux articles L 123-8 L 123-2, et L 133-3 à l'article L 133-5 dudit code.

**Par ailleurs, l'association ayant été constituée dans le cadre de la construction d'un grand ouvrage linéaire, celle-ci est également chargée de répartir les indemnités d'expropriation reçues du maître d'ouvrage entre les titulaires des divers droits exercés sur les terrains inclus dans le périmètre et qui ont fait l'objet d'apports en vue de l'aménagement foncier, la répartition se faisant en tenant compte de la superficie des terrains.**

A titre ponctuel, ou marginal, l'association pourra accomplir certaines activités accessoires contribuant à l'accomplissement de son projet objet principal, ou qui en sont le complément naturel. Ces activités, autres que celles prévues par les textes, ne pourront se limiter qu'au seul périmètre de l'association.

**Article 22 – Dissolution de l'association :**

**Lorsque l'objet en vue duquel l'association a été créée est épuisé, ou dans les cas prévus par l'article 40 de l'ordonnance du 1er juillet 2004, le préfet peut, sur proposition du bureau, prononcer la dissolution de celle-ci après accomplissement par l'association des conditions imposées par les dispositions de l'article 42 de cette ordonnance, et s'il y a lieu, par le préfet, en vue de l'acquittement des dettes ou dans l'intérêt public. L'association ne peut se dissoudre avant d'avoir acquitté toutes ses dettes. Les conditions de l'entretien des ouvrages collectifs sont déterminées dans l'intérêt public conjointement aux dispositions de l'article 42 de l'ordonnance du 1er juillet 2004.**

M. le Président précise qu'en cas de disparition de l'objet

pour lequel elle a été constituée, une dissolution d'office pourrait être envisagée et dans ce cas, l'assemblée des propriétaires n'a pas à être consultée. Il constate que l'objet de l'association est réalisé et qu'elle n'a plus de raison d'être.

Effectivement, ce critère se caractérise par l'absence de réalisation de travaux (le budget primitif ne prévoit plus que les dépenses relatives au fonctionnement de ses organes).

C'est le Préfet qui prononce la dissolution par arrêté. Cet arrêté reprend les conditions dans lesquelles l'Association Foncière est dissoute ainsi que la dévolution du passif et de l'actif qui est déterminé par le bureau. Il doit être tenu compte des droits des tiers lors de la liquidation. Les propriétaires demeurent redevables des dettes contractées par l'association jusqu'à leur extinction définitive qui peut intervenir postérieurement à la dissolution.

Cette décision est publiée et notifiée par le Préfet aux propriétaires membres.

Les dettes des propriétaires qui sont membres de l'association peuvent être prise en charge par la Commune. Dans ce cas, les modalités de cette prise en charge sont fixées dans l'arrêté préfectoral prononçant la dissolution de l'association.

Les membres du bureau de l'Association Foncière deviennent d'office membres de la commission forêt de la Commune du HAUT SOULTZBACH, L'encaisse au 31.12.2021 soit dévolue à l'entretien des chemins de la commune déléguée de Soppe-le-Haut.

Le Maire met aux voix

Abstentions : 0

Contre : 0

A l'unanimité, après délibérations, le Conseil Municipal émet à un avis favorable pour la dissolution de L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE SOPPE-LE-HAUT.

**DIVERS ET COMMUNICATIONS****→ FERMETURE D'UNE CLASSE BILINGUE À L'ÉCOLE MATERNELLE**

M. Michel SETIF, Président du SIS, fait part de la fermeture d'une classe bilingue et une réorganisation pédagogique des classes. Grâce à la mobilisation des élus, des parlementaires et de la ministre déléguée à l'insertion une solution intermédiaire a été trouvée : il y aura une classe monolingue, une classe bilingue et une section bilingue. Tous les enfants de maternelle resteront sur le site de Soppe-le-Bas. Le Président exprime ses plus vifs remerciements.

**→ CORPS DES SAPEURS-POMPIERS**

M. Michel SETIF expose la demande émanant des sa-

peurs-pompiers d'une extension de compétence opérationnelle pour des interventions sur Bretten et Eteimbès.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2021****MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : AJOUT DE LA COMPETENCE MOBILITE****→ MODIFICATION DES STATUTS LOI LOM**

**Vu** l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales relatif au transfert de compétences ;

**Vu** l'article L.5214-16 I-1° du code général des collectivités territoriales relatif aux compétences des communautés de communes ;

**Vu** la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, en date du 24 février 2021.

Monsieur le Maire propose les modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach suivants :

**Ajout de compétence :****3.23. Mobilité**

Organisation de la mobilité, à l'exception des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région Grand Est assure actuellement dans le ressort de son périmètre

La nouvelle rédaction des statuts est présentée au Conseil Municipal et annexée à la présente délibération.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide par 17 voix la modification des statuts.****ASSOCIATION DE CHASSE DU GRAND CHENE : DEMANDE D'AGREMENT D'UN PERMISSIONNAIRE POUR LE LOT DE CHASSE N°1 DE SOPPE LE HAUT**

M. le Maire fait part de la demande de l'Association de Chasse du Grand Chêne (lot de chasse n°1 de Soppe-le-Haut). M. Francis FOLTZ étant décédé, il s'agit de soumettre au conseil municipal l'agrément de M. Robert GASSER.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur la candidature de M. Robert GASSER domicilié à WEGSCHEID en tant que permissionnaire. L'assemblée prend connaissance des pièces jointes à la demande et de ses références cynégétiques.

M. Nicolas HIRTZ tient à préciser que le recrutement de cette personne est très bénéfique pour ce lot de chasse. Il possède d'excellentes compétences et était très investi jusqu'à présent dans le secteur montagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la candidature de M. Robert GASSER domicilié à WEGSCHEID en tant que permissionnaire pour ce lot.

M. Franck DUDT fait part du décès de M. Maurice MUNCH de Guewenheim. M. le Maire tient à saluer sa mémoire. M. Franck DUDT, en début de son mandat de Maire à Soppe-le-Haut a bénéficié de larges connaissances de M. MUNCH sur la forêt et la chasse.

**PROGRAMME D' ACTIONS 2021 (FORET – TRAVAUX DE SYLVICULTURE)****→ ONF : PROGRAMME D' ACTIONS 2021**

M. le Maire donne la parole à M. Robert MANSUTTI, Adjoint chargé de la gestion des forêts, pour présenter le détail et la localisation des actions proposées par les services de l'ONF.

**Mortzwiller :**

Travaux de maintenance – parcellaire (entretien du périmètre) : 1 190 €

Travaux de plantation/régénération : 1 950 €

Travaux sylvicoles (cloisonnement – intervention en futaie irrégulière) : 2 740 €

Travaux d'infrastructure (entretien divers de fossés) : 1 130 €

Travaux divers (matérialisation des lots de bois de chauffage) : 400 €

**Soppe-le-Haut :**

Travaux de maintenance – parcellaire (création de parcelles) : 950 €

Travaux sylvicoles (dégagement manuel localisé de régénération naturelle par cassage) : 3 250 €

Travaux cynégétiques (création d'enclos témoin cynégétique) : 150 €

Travaux divers (matérialisation des lots de bois de chauffage) : 200 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le programme d'actions pour l'année 2021 tel qu'il a été présenté et vote les crédits du budget primitif 2021 pour un montant hors taxe de :

Pour Mortzwiller : 7 410.00 €

Pour Soppe-le-Haut : 4 550.00 €.

**ONF – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES A MARTELER EN 2022**

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes », qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage (les élus sont invités à participer au martelage).

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à



marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération.

Sont concernées :

- à Mortzwiller : les parcelles 1b, 2, 1c, 5.
- à Soppe-le-Haut : les parcelles 9b, 14i.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité, les états d'assiette 2022 pour Mortzwiller et Soppe-le-Haut.

### COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2020

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Dominique RULOFS, 2<sup>e</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Franck DUDT, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire quitte la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2020, tel qu'il a été présenté.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Franck DUDT, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### AFFECTATION DES RESULTATS 2020

A la clôture de l'exercice 2019 est constaté le résultat suivant : + 75 629.05 €

- en section de fonctionnement, excédent de + 144 428.85€
  - en section d'investissement, déficit de – 68 799.80 €
- Résultat d'investissement de l'exercice : + 19 810.88€

A reporter au BP 2021  
Chapitre 001 (dépenses d'investissement) : - 48 988.92 €

RAR dépenses : 14 200.00 €  
RAR recettes : 20 946.54 €

Résultat d'investissement après RAR : - 42 242.38 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 12 466.67 €

Résultat de fonctionnement : 117 044.21€

A reporter au BP 2021  
A l'article 1068 (recettes d'investissement) : 42 242.38 €  
A l'article 002 (recettes de fonctionnement) : 74 801.83 €

### TAUX D'IMPOSITION 2021

Après exposé et discussions en réunion des commissions réunies, M. Franck DUDT Maire présente l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 faisant apparaître une augmentation de 3.00 % des taux d'imposition communaux de 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, vote les taux suivants pour 2021 :

Désignation des taxes	Bases 2021	Taux votés	Produits
Taxe foncière bâti	784 300	22.32 %	175 056
Taxe foncière non bâti	14 632	48.62 %	15 072
<b>Produit fiscal attendu 2021</b>			<b>190 128</b>

Le montant des allocations compensatrices s'élève à 233.00 €.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, le versement du coefficient correcteur s'élève à 35 825.00 € et 2 785 € de ressources fiscales indépendantes des taux votés. Le produit total attendu s'élève donc à 231 971 €.

### EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

M. le Maire précise que ce projet a été discuté lors de la réunion des commissions réunies, celle-ci a émis un avis favorable.

### → PRÉSENTATION ANNUELLE DU TABLEAU DES INDEMNITÉS

L'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat. M. le Maire communique à chacun les éléments concernant les élus concernés pour notre Commune.

M. le Maire présente le budget primitif 2021 et commente différents chapitres budgétaires. Il souhaite réduire les dépenses de fonctionnement. Une réduction a été réalisée sur la téléphonie et les contrats d'assurance de la Commune. Les cotisations au SIS pèsent dans les dépenses (notamment le remboursement des emprunts pour les travaux de rénovation et de mise en accessibilité des écoles). Le programme de

rénovation de l'éclairage public en LED devrait également apporter un souffle dans la maintenance du réseau dans les années à venir. La baisse des dotations de l'Etat est bien présente sur les prévisions avec une baisse de 3 416 €. Un espoir est gardé pour le maintien du montant du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP).

La balance générale du budget est la suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	639 800.83 €
Recettes	639 800.83 €
Section d'investissement	
Dépenses	340 630.14 €
Recettes	340 630.14 €

Après avoir reçu les précisions utiles sur le budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif 2021, tel qu'il a été présenté.

### INVESTISSEMENTS – DEMANDE DE SUBVENTION

#### → RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente à nouveau sous forme de tableau les prévisions budgétaires votées pour la rénovation du réseau d'éclairage public ainsi l'échéancier.

Détail des coûts prévisionnels	
Description	Montant (HT)
<b>Exercice 2021</b> Mortzwiller : rue principale – rue de Senheim Soppe-le-Haut : rue de Belfort – Grand'Rue – rue de l'Eglise	48 164.00 €
<b>Exercice 2022</b> Mortzwiller : rue des Vergers – rue du Moulin – chemin Morand – rue Rankweg Soppe-le-Haut : rue des Horizons – église – rue Kaufweg place de l'école	19 340.00 €
<b>Total</b>	<b>67 504.00 €</b>

DÉPENSES (HT)	RECETTES (HT)	
Exercice 2021 <b>48 164.00 €</b>	SEGR	24 082.00 €
	C2E	5 300.00 €
	Autofinancement	18 782.00 €
Exercice 2022 <b>19 340.00 €</b>	SEGR	9 670.00 €
	Autofinancement	9 670.00 €
Total <b>67 504.00 €</b>	Total <b>67 504.00 €</b>	

**Le Conseil Municipal délibère et décide par :**

**Abstention : 0**  
**Contre : 0**  
**Pour : 17 voix**

- de retenir ce programme et émet l'engagement de procéder aux travaux dès le deuxième semestre

2021,  
- sollicite le SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ du RHIN (SEGR) de COLMAR pour l'obtention d'une aide dans le cadre du programme d'aide à l'éclairage public.

### TRAVAUX POUR ACCES RESERVOIR D'EAU A MORTZWILLER

M. le Maire fait part du devis pour l'accès menant au réservoir d'eau à Mortzwiller pour un montant H.T de 7 044.00 €. Après discussion, le Conseil Municipal délibère et décide par

**Abstention : 0**  
**Contre : 0**  
**Pour : 17 voix**

De solliciter le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de Guewenheim pour une participation à cette dépense à hauteur de 30 %, soit pour un montant de 2 113.20 €

### DIVERS ET COMMUNICATIONS

#### → RÉSEAU TÉLÉPHONIE

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'article paru dans le Journal l'Alsace.

Plusieurs zones mal desservies par le réseau 4G en Alsace se verront prochainement dotées d'antennes relais. Deux seront installées dans le Bas-Rhin et cinq dans le Haut-Rhin. Un arrêté ministériel impose à Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange et SFR à engager les travaux nécessaires à la mise en service d'au moins un nouveau site permettant l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile 4G sur le territoire de notre commune dans un délai maximal de 24 mois.

Le Haut Soultzbach figure dans la liste des communes concernées. Ce déploiement entre dans le cadre de la réduction progressive des « zones blanches ». M. le Maire précise qu'il a été contacté en février 2021 par la Communauté Européenne Alsace et qu'à ce jour nous n'avons pas connaissance du lieu qu'aura choisi l'opérateur.

### SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2021

#### APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

M. le Maire fait part du changement de comité et donne lecture de sa composition.

Puis il rappelle les attributions du Syndicat, à savoir :

- Représenter les communes adhérentes dans la distribution publique d'électricité et de gaz,
- Organiser et exercer le contrôle de la bonne exécution des contrats de concession,

- Elaborer une programmation pluriannuelle des travaux avec l'ensemble des concessionnaires,
- Favoriser une meilleure coordination dans l'étude et la réalisation des travaux entre tous les intervenants (concessionnaires, communes, communauté de communes et Syndicat),
- Reverser aux communes les sommes dues par ENEDIS (redevance d'investissement R2) et par les fournisseurs d'électricité (Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité – TCFE)
- Aider les communes membres à récupérer les montants dus par les différents opérateurs de réseaux (notamment Orange) au titre de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP),
- Conseiller les collectivités membres sur les sujets relevant de l'énergie,
- Lancer les procédures de Délégation de Service Public (DSP) pour les dessertes en gaz naturel et propane des communes encore non desservies.

Le budget du Syndicat est alimenté par les seules redevances versées par les concessionnaires ENEDIS, GRDF, ANTARGAZ ENERGIE et CALEO ; la situation financière est excellente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2020.

### CONVENTION « REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC » AVEC LE SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

#### → ADHÉSION À L'ASSISTANCE MUTUALISÉE PAR LE SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU RHIN POUR LA MAÎTRISE DES FOURREAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION DES COLLECTIVITÉS

Monsieur le Maire expose :

Les études menées tant au niveau local que national aboutissent à un constat assez généralisé de l'insuffisance du paiement aux collectivités de redevances dues par certains opérateurs de réseaux de communications électroniques, et, au-delà de la perte de ressources financières, du risque juridique induit pour les opérateurs comme pour les collectivités, du non-respect des obligations réglementaires de paiement de ces redevances. Dans le cadre de ses compétences en matière de gestion de réseaux et notamment d'enfouissement coordonné des réseaux électriques et de télécommunication, et au vu des enjeux et nécessités de recherche d'efficacité grâce à des actions à l'échelle du territoire, le Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin est un interlocuteur pertinent pour développer les actions de connaissance des réseaux qui occupent le domaine public, qui ne peuvent être menées raisonnablement à l'échelle de chaque collectivité.

Ces actions de connaissance des réseaux vont permettre aux collectivités gestionnaires de domaine public de pouvoir maîtriser leurs fourreaux de télécommunication et contrôler les montants des redevances locatives dues par les opérateurs de communications électroniques qui les occupent.

Ces actions de meilleure connaissance et de maîtrise des réseaux de télécommunication vont par ailleurs permettre de faciliter les déploiements des nouveaux réseaux de communications électroniques et en réduire les coûts.

#### Tenant compte des éléments précités :

Dans son rôle institutionnel en tant que collectivité au service de ses collectivités membres, le Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin a donc procédé à la création d'une mission d'assistance mutualisée aux collectivités pour la maîtrise de leurs fourreaux :

- Les collectivités pourront bénéficier de cette assistance mutualisée par le biais d'une adhésion au Syndicat pour cette mission. Dans un premier temps cette adhésion est prévue pour 3 ans.
- Cette adhésion impliquera la signature d'une convention entre le Syndicat et chaque collectivité, retraçant les engagements réciproques.
- Le processus d'adhésion devra permettre de couvrir les coûts engagés par le Syndicat pour les actions d'assistance à la maîtrise des fourreaux, dont la récupération des redevances locatives, et reposera sur les modalités financières suivantes :  
Chaque collectivité s'engage à reverser au Syndicat, au titre d'une indemnisation des coûts supportés pour remplir ses missions, une contribution à hauteur de 40 % en première année, et de 20 % pour les années suivantes, des sommes récupérées :

→ au titre des redevances locatives des fourreaux, en plus des redevances locatives des fourreaux éventuellement déjà perçues par la collectivité l'année précédant la signature de la présente convention ;

→ au titre des indemnités dues par les opérateurs de communications électroniques, pour les périodes d'occupation irrégulière des infrastructures d'accueil de la collectivité, constatées au cours des cinq années précédant l'année de signature de la présente convention et des trois années de durée de celle-ci.

Dans l'immédiat cette nouvelle mission du Syndicat sera étudiée et progressivement mise en œuvre dans le cadre d'une opération pilote menée avec quelques collectivités adhérentes au Syndicat, en vue ensuite d'une éventuelle généralisation si cette opération pilote confirme les intérêts et enjeux précités, et la possibilité de mener ces actions dans un cadre financier acceptable pour le Syndicat.

Notre commune fait partie des communes pilotes, impliquant donc l'approbation de la présente délibération, et ensuite la signature de la convention entre notre commune et le Syndicat.

#### Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Comité Syndical du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin du 20 avril 2021 relative à la création d'une mission d'assistance mutualisée auprès des collectivités pour la maîtrise de leurs fourreaux

de télécommunication, et l'approbation de la convention concernant la mission d'assistance précitée,

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte que la commune de LE HAUT SOULTZBACH adhère à la mission mutualisée proposée par le Syndicat pour la maîtrise des fourreaux de télécommunication des collectivités ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention à passer avec le Syndicat ;
- précise que les éléments précités seront pris en compte dans le budget de fonctionnement de notre collectivité dès l'année 2021 et pour les années suivantes.

La présente délibération sera adressée à M. le Préfet, sous couvert de M. le Sous-Préfet, et au Président du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

#### RETROCESSION DU TERRAIN A SOPPE-LE-HAUT PAR L'EPF (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE).

Dans le cadre de la vente du dernier terrain de construction situé derrière l'épicerie, l'EPF propose la délibération suivante pour la rétrocession totale et anticipée.

#### → RÉTROCESSION TOTALE ET ANTICIPÉE AU PROFIT DE LA COMMUNE / 30 GRAND-RUE SOPPE-LE-HAUT

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

**Vu** les statuts du 31 décembre 2020 de l'EPF d'Alsace,

**Vu** le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace en date du 17 mars 2021, portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et les modalités financières,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 2017, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition d'un bien immobilier situé au 30 Grand-rue à LE HAUT SOULTZBACH, développé sur 14,14 ares selon parcelles suivantes :

Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface
314/1	80	Grand-rue Soppe-le-Haut LE HAUT SOULTZBACH	7,08 ares
314/1	258	Grand-rue Soppe-le-Haut LE HAUT SOULTZBACH	1,12 ares
314/1	317	Grand-rue Soppe-le-Haut LE HAUT SOULTZBACH	5,94 ares

**Vu** la convention pour portage foncier signée en date du 23 mars 2017 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de 5 ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

**Vu** l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace, signé en date du 4 juillet 2017 entre les mains de Me MAUPOMÉ à MASEVAUX ;

**Vu** le procès-verbal d'arpentage n°314-271D du 7 janvier 2019 du cabinet Hubert ORTLIEB, géomètre à THANN, certifié par les services du cadastre de MULHOUSE (Haut-Rhin) le 21 janvier 2019 ;

La parcelle cadastrée préfixe 314, section 1 n°317/81 d'une superficie de 00ha05a94ca ayant été divisée en quatre parcelles cadastrées :

- préfixe 314 section 1 numéro 521/81 d'une superficie de 00ha00a38ca,
- préfixe 314 section 1 numéro 522/81 d'une superficie de 00ha00a33ca,
- préfixe 314 section 1 numéro 523/81 d'une superficie de 00ha04a68ca,
- préfixe 314 section 1 numéro 524/81 d'une superficie de 00ha00a55ca,

La parcelle cadastrée préfixe 314, section 1 n°80 d'une superficie de 00ha07a08ca ayant été divisée en quatre parcelles cadastrées :

- préfixe 314 section 1 numéro 525/80 d'une superficie de 00ha03a68ca,
- préfixe 314 section 1 numéro 526/80 d'une superficie de 00ha02a42ca,
- préfixe 314 section 1 numéro 527/80 d'une superficie de 00ha00a27ca,
- préfixe 314 section 1 numéro 528/80 d'une superficie de 00ha00a71ca,

La parcelle cadastrée préfixe 314 section 1 numéro 258 n'a pas été divisée.

**Vu** la rétrocession partielle et anticipée à la commune du HAUT SOULTZBACH des parcelles cadastrées préfixe 314, section 1, numéros 258, 521, 522, 524, 525, 527 et 528, en date du 20 février 2020, moyennant le prix de 128.298,42 € TTC, en ce compris la TVA sur la marge d'un montant de 543,90 euros ;

**Vu** le courriel adressé à l'EPF d'Alsace par la commune du HAUT SOULTZBACH le 10 mai 2021 demandant la rétrocession totale et anticipée à son profit des parcelles restant propriété de l'EPF ;

**Vu** l'arrivée du terme de la convention le 4 juillet 2022 ;

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- PROCEDER à l'acquisition des parcelles cadastrées préfixe 314, section 1, numéro 523/81 d'une superficie de 4,68 ares et numéro 526/80 d'une superficie de 2,42 ares au prix de 87.000 euros, soit la valeur du stock restant après rétrocession, TVA sur marge comprise – marge

nulle, la TVA sur marge ayant déjà été réglée à l'occasion de la rétrocession partielle anticipée en date du 20 février 2020 ;

- S'ENGAGER à porter les crédits nécessaires au budget communal ;

- AUTORISER l'EPF d'Alsace à rédiger un acte de vente en la forme administrative ;

- CHARGER et AUTORISER Monsieur Franck DUDT, Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

### VENTE DE TERRAIN A SOPPE-LE-HAUT

Madame Fabienne LOPES GUIMARAES, demeurant à CERNAY (68780) 72 avenue Charles de Gaulle se porte acquéreuse du terrain à bâtir sis à SOPPE-le-HAUT, Grand'Rue :

Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface	Nature
314/1	524/81	Rue Principale	00 ha 00 a 55 ca	sol
314/1	528/80	Rue Principale	00 ha 00 a 71 ca	sol
314/1	526/80	Rue Principale	00 ha 02 a 42 ca	terrain à bâtir
314/1	523/81	Rue Principale	00 ha 04 a 68 ca	terrain à bâtir

La vente aura lieu moyennant le prix de 75 000 € (soixante-quinze mille euros).

### → CONSTITUTION DE SERVITUDES

#### Servitude de passage

#### Fonds dominant

Identification du propriétaire du fonds dominant : LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH  
Désignation cadastrale : section 314/1 n°521/81, rue Principale, avec 38 centiares de sol, remise

#### Fonds servant

Identification du propriétaire du fonds servant : Mme Fabienne LOPES GUIMARAES acquéreur aux présentes  
Désignation cadastrale : section 314/1 n°524/81, n°528/80, n°526/80 et n°523/81 objet des présentes

#### Servitude de tour d'échelle

#### Fonds dominant

Identification du propriétaire du fonds dominant : LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH  
Désignation cadastrale : section 314/1 n°521/81, rue Principale, avec 38 centiares de sol, remise

#### Fonds servant

Identification du propriétaire du fonds servant : Mme Fabienne LOPES GUIMARAES acquéreur aux présentes  
Désignation cadastrale : section 314/1 n°524/81, n°528/80, n°526/80 et n°523/81 objet des présentes

Le Conseil Municipal, après délibération, Autorise à l'unanimité M. Franck DUDT, maire du Haut Soultzbach, à signer l'acte de vente auprès de Me Daniel HERTFELDER, Notaire à THANN (Haut-Rhin) et tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

### MOTION DE SOUTIEN A L'HOPITAL DE THANN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les récentes fermetures de différents services de l'hôpital de THANN : celui des urgences en 2017, de la chirurgie conventionnelle la même année et de la maternité en 2019. Ces services étaient appréciés de la population comme des professionnels de santé. Ils apportaient une réponse de proximité aux besoins de la population tout en réservant les cas complexes pour le site de Mulhouse.

Aujourd'hui, des menaces pèsent sur l'hôpital de THANN et la vigilance pour le maintien des différents services devient une priorité. La chirurgie ambulatoire, présentée jusque-là, comme l'avenir du site, fonctionnait avec des praticiens de Thann et de Mulhouse et restait une activité importante pour la population avec la chirurgie des cataractes, les coloscopies, la chirurgie urologique et gynécologique. Or, le bloc opératoire de l'hôpital de Thann, fermé depuis le début de la crise COVID, n'a toujours par repris son fonctionnement, alors même que les blocs des autres hôpitaux ont déjà rouvert pour une activité réduite, certes, mais effective.

Actuellement, les listes d'attentes pour les soins et les actes importants de dépistage ou autres s'allongent et mettent la santé de la population du territoire en danger. Ceci est inadmissible.

Après les transformations du service d'urgence en un centre de soins non programmés, de la maternité en centre de périnatalité et la non-réouverture du bloc opératoire, nous pouvons être très inquiets quant à l'avenir du service de chirurgie ambulatoire de l'hôpital de Thann dont la fermeture peut être à craindre à terme.

La fermeture éventuelle de ce service serait dramatique pour le territoire. Notre attention a en outre été attirée sur le fait que la Ville de THANN, siège de l'hôpital, n'est même plus représentée par son maire au sein du conseil de surveillance du GHRMSA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- demande la réouverture du bloc opératoire de l'hôpital de Thann
- soutient le maintien de l'unité de chirurgie ambulatoire,
- demande un siège pour le Maire de Thann au sein du conseil de surveillance du GHRMSA.

Cette motion sera transmise à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, au Président du Conseil de surveillance de la

GHRMSA, et aux parlementaires.

### DIVERS ET COMMUNICATIONS

#### → ECLAIRAGE PUBLIC

Trois entreprises seront consultées pour l'installation de leds sur le ban communal du Haut Soultzbach. Quelques membres de la municipalité se sont rendus à Bettendorf pour constater sur place de l'impact des leds dans le domaine public et l'économie substantielle pour le budget. D'autre part, ces travaux sont aidés financièrement par le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin et par le biais du PTRTE (Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique – programme unique en France – conjonction du Plan de Relance de l'Etat et du Pacte de Relance de la Région Grand Est) si le projet est retenu par ces instances.

#### → APPARTEMENT COMMUNAL À MORTZWILLER

L'appartement situé dans les locaux de l'ancienne mairie à l'étage du bâtiment initial est à nouveau loué pour un loyer mensuel de 560 € indexé sur la base du coût de la construction (indice du 2ème trimestre de chaque année – 2e trimestre 2020 : 1 753). Un forfait mensuel de charges est établi à 30 € et une régularisation sera facturée par la mairie en fin d'année.

M. le Maire remercie particulièrement MM. Christophe BELTZUNG et Robert MANSUTTI pour les démarches entreprises afin de trouver un nouveau locataire. Le bail sera signé en fin de mois avec M. le Maire dans le cadre de ses délégations en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020.

#### → OUVRIER COMMUNAL

M. Fernand LILLER fait valoir ses droits à la retraite le 1er juin prochain. En attendant, une réorganisation de l'équipe technique, la commune pourrait faire appel à des ESAT (Dannemarie ou Cernay), des devis sont en cours.

Pour ce qui consiste de l'entretien des trottoirs, comme le rappelle à juste titre Mme Nathalie RAUBER, il devrait être à la charge du riverain.

Un nouveau point sera fait en fin d'année.

### SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021

M. Franck DUDT, Maire ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

**Il informe d'emblée l'assemblée d'une bien triste nouvelle :** M. François Florent n'est plus.

M. le Maire a été informé par ses proches ce matin du décès du fondateur du célèbre « Cours Florent » à l'âge de 84 ans.

### APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach cède la parole à M. Robert MANSUTTI, 4e adjoint et vice-président du SIAEP. Le rapport a été remis à chaque membre par mail et ne suscite pas de questions.

M. Robert MANSUTTI présente, comme chaque année un rapide historique non exhaustif du syndicat :

L'eau pompée dans la nappe de la Doller à Guewenheim et acheminée après deux traitements une neutralisation au carbonate de calcium et une chloration au réservoir de Mortzwiller.

Avec 500 m3 de capacité ce réservoir dessert les communes du vallon du Soultzbach et la commune de Senheim et occasionnellement Rougemont-le-Château. Le besoin moyen journalier est de 550 m3.

Quelques 125 km de conduites principales assurent la circulation de l'eau potable depuis les réservoirs vers les 9 communes.

En 2019 le rendement du réseau était de 84 % par mois.

En 2020 le rendement est descendu à 74 % suite à une vigilance affectée par les conditions Covid et l'indisponibilité des entreprises

#### → LES ABONNÉS

Le syndicat assure la fourniture en eau potable à 5 124 abonnés dont 40 établissements industriels et collectivités pour une population de près de 13 000 habitants.

#### → PRIX DE L'EAU ET BUDGET

Le prix de l'eau s'établit taxes et tva comprises à 1,44 €/m3.

La location compteur 15 €/semestre.

La facturation s'effectue semestriellement sur la base des relevés réels.

Pour les nouveaux branchements, le droit de branchement est de 350 €.

Le budget annuel de fonctionnement s'élève à environ 1,2 millions d'euros.

#### → LA QUALITÉ DE L'EAU

L'eau brute puisée dans l'aquifère de la Doller est de très bonne qualité physico chimique, elle présente néanmoins une certaine fragilité liée à la faible profondeur de cette nappe et nécessite de ce fait un traitement préventif au bioxyde de chlore.

De par son origine géologique l'eau prélevée est faiblement minéralisée et agressive vis-à-vis du carbonate de calcium. Un passage sur des calcaires d'origine marine neutralise cette agressivité, le ph passe de 6.7 à 8 et la minéralisation s'en trouve améliorée.

Un arrêté préfectoral autorise le prélèvement de l'eau en vue de la consommation humaine et déclare d'utilité publique des périmètres de protection des captages. A l'intérieur de ces périmètres les activités sont réglementées ou interdites.

En 2020, 26 analyses ont été réalisées avec 100 % de conformité, l'eau distribuée est de très bonne qualité. Buvez-la sans hésiter



→ **INVENTAIRE DES FUITES**

En 2020 : 26 fuites dans les conduites principales et 31 fuites dans les branchements de particuliers.

→ **PRÉVISION TRAVAUX 2021**

Remplacement conduite à Burnhaupt-le-Haut et à Schweighouse  
Traversée CD et Perle de la Doller  
Extension à Soppe-le-Bas rue Merkenbach  
Remplacement compteurs

→ **OBJECTIF À COURT TERME**

Maillage avec Lauw et Masevaux  
Renouvellement d'anciennes conduites  
Un fascicule de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est également fourni.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

M. Robert MANSUTTI est remercié pour toutes ces informations.

### APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach cède la parole à M. Henri STASCHE, 3e adjoint et membre du bureau syndical du SMICTOM. Le rapport a été remis à chaque membre par mail et ne suscite pas de questions. Il est également consultable sur le site du SMICTOM.

M. Henri STASCHE apporte des précisions sur

- la baisse du tonnage des ordures ménagères,
- la rentabilité du SERTRID,
- la surconsommation des sacs jaunes, ils sont utilisés à d'autres fins,
- le projet de déchetterie à la zone Allmend à MASEVAUX (Zone d'Activité Porte de MASEVAUX) courant 2022.

Conformément au décret n° 2404 du 11 mai 2000, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve ce rapport.

M. Henri STASCHE est remercié pour son intervention.

### INTEGRATION D'UN ALIGEMENT SUR UN TERRAIN GRAND'RUE A SOPPE-LE-HAUT

M. le Maire fait part à l'assemblée de la vente par Mme Valérie DAHL domiciliée à FLORENSAC (34) d'un terrain à bâtir situé dans le bas du village Grand 'Rue à Soppe-le-Haut à gauche du ruisseau, section 314 02 n°316/30 d'une surface de 6.05 ares.

Il s'avère que lors de l'arpentage, le géomètre nous informe de l'empiètement du trottoir sur la parcelle de Mme Valérie DAHL.

A ce jour, un accord a été établi avec le propriétaire et la parcelle à détacher a été évaluée par le géomètre. Il s'agit d'une surface de 11m2 de la parcelle section 314 02 n°316/30.

M. le Maire propose de l'acheter à l'euro symbolique. Cette transaction permettra à l'acheteur du terrain de construire d'avoir une situation à jour, à charge au Notaire de régulariser la situation dans l'acte.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'acquérir le terrain à détacher de la parcelle n°314 02 316/30, d'une surface de 11 m2 le long de la Grand'Rue entre le numéro 81 et le numéro 83 à l'euro symbolique section 314 02 n° 336/30. Les frais d'arpentage seront pris en charge par la Commune. M. le Maire est autorisé à signer tout document lié à la présente auprès du notaire retenu.

### ACHAT D'UNE PARCELLE DE FORET A MORTZWILLER

M. le Maire donne la parole à M. Robert MANSUTTI 4e adjoint.

M. Robert MANSUTTI informe l'assemblée de la demande qui émane de la famille de M. Gérard RUTHMANN. Elle propose l'acquisition d'une parcelle leur appartenant sur le ban de la Commune déléguée de Mortzwiller, section 219 11 parcelle n°20 d'une contenance de 11.36 ares. La perspective d'une telle acquisition permettrait à la commune de renforcer sa maîtrise forestière dans ce secteur de la commune et notamment au lieu-dit Auf den Hertenweiher. La Commune est d'ores et déjà propriétaire de trois parcelles voisines, parcelles n°21 de 1,1678 hectares, n°22 de 95.05 ares et n°25 de 51.55 ares.

Suite à une discussion, la vente est proposée à l'euro symbolique. Mme Hélène RUTHMANN a d'ores et déjà donné son accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- de décider de l'acquisition par la Commune du HAUT SOULTZBACH de la parcelle cadastrée n° 20 section 219 11 d'une contenance de 11.36 ares appartenant à Mme Hélène RUTHMANN ;
- de fixer le prix à l'euro symbolique ;
- de prendre l'attache d'un notaire pour rédiger l'acte d'acquisition correspondant, les frais qui lui sont liés étant à la charge de la commune ;
- d'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

### CHASSE - DESIGNATION DE DEUX DELEGUES

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Haut-Rhin concernant les dégâts de gibiers disproportionnés observés sur le ban de la commune.

Une rencontre a eu lieu en mairie avec Mme JAMOT, directrice. Un point a été fait sur la situation. Le locataire de chasse est tenu de réduire le nombre du gibier surabondant, classé ou non comme nuisible conformément au cahier des charges des chasses communales signé par le Préfet le 2 juillet 2014 et applicable jusqu'au 1er février 2024. Suite à ces échanges, M. le Maire demande la création de la commission consultative communale de la chasse.

Sont notamment membres de cette commission différents services.

Deux membres du Conseil Municipal sont à désignés : MM. Dominique RULOFS et Nicolas HIRTZ sont proposés et retenus.

### INSTALLATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE

#### M. le Maire présente les personnes désignées :

Présidence M. le Maire

Commission Consultative Communale de la Chasse LE HAUT SOULTZBACH	
Période 2015-2024	
Présidence : M. le Maire de la Commune	
Composition	
M. Franck DUDT	
Deux conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal	MM. Dominique RULOFS, Nicolas HIRTZ
Direction Départementales des Territoires	M. Alain FEIGEL
Syndicats Agricoles locaux	FDSEA
Fédération Départementale des chasseurs	
Centre Régional de la Propriété Forestière	
Lieutenant de Louveterie	M. Alain FEIGEL
Office Français de la Biodiversité	un agent
Fonds Départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers	M. François ROBIN
Groupement d'intérêt Cynégétique	M. Henri WINTERHOLER
Représentants des agriculteurs	MM. Marc LIERMANN, Jérôme HATTENBERGER
	MM. Philippe PINGENAT, Marc LIERMANN

M. le Maire précise qu'une réunion de la commission sera organisée dans les semaines à venir.

### ONF : ETAT PREVISIONNEL DES COUPES 2022 ET PROGRAMME DES TRAVAUX

#### → ETAT PREVISIONNEL DES COUPES 2022

M. le Maire donne la parole à M. Robert MANSUTTI, Adjoint pour la présentation des documents établis par les services de l'ONF.

Les prévisions des coupes à façonner s'élevaient à :

- 725 m3 : parcelles 1b, 14 pour Mortzwiller

- 287 m3 : parcelles 14i et chablis pour Soppe-le-Haut Soit un total de 1 012 m3.

Les coupes en vente sur pied s'élevaient à :

- 452 m3 : parcelles 14, 1c pour Mortzwiller
- 175m3 : parcelles 9b pour Soppe-le-Haut Soit un total de 627 m3.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote, à l'unanimité, l'état prévisionnel des coupes 2022.

M. Robert MANSUTTI est remercié pour toutes les informations communiquées.

### → ETAT D'ASSIETTE DES COUPES A MARTELER EN 2023

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes », qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage (les élus sont invités à participer au martelage). Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération.

Sont concernées :

- à Mortzwiller coupes à l'aménagement : parcelle 5 sur 9.23 hectares parcelle 6 sur 8.87 hectares

- à Soppe-le-Haut coupes à l'aménagement : parcelle 10\_i sur 6.48 hectares parcelle 16\_i sur 1.58 hectares jeune peuplement : parcelle 16\_c et parcelle 10 sur 3.74 hectares

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité, les états d'assiette 2023 pour Mortzwiller et Soppe-le-Haut.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SOULTZBACH

#### → PRET RENOVATION DES ECOLES

M. le Maire rappelle que ce point a déjà fait l'objet de plusieurs discussions. Après échanges avec les services de l'Etat, de la Trésorerie, un avis favorable a été obtenu auprès de la Caisse du Crédit Mutuel pour procéder au transfert du prêt du Syndicat Intercommunal du Soultzbach à la Commune du HAUT SOULTZBACH.

M. le Maire donne la parole à M. Michel SETIF Président du SIS qui confirme qu'en date du 9 septembre 2021, le comité a délibéré en faveur de ce transfert.

- Montant initial de 532 570 € au taux de 1.75 % sur 80 échéances trimestrielles.

Le SIS n'ayant pas la compétence en matière de rénovation des écoles pour les communes de Mortzwiller



et Soppe-le-Haut et demande le transfert du prêt à la Commune du HAUT SOULTZBACH.

La Commune du HAUT SOULTZBACH ayant la compétence de rénovation des écoles de Mortzwiller et Soppe-le-Haut délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le transfert du prêt du SIS à la Commune du HAUT SOULTZBACH à savoir :

- montant du capital restant dû : 341 581,18 €.

#### → EMPLOI DE L'AGENT INTERCOMMUNAL

M. le Maire informe l'assemblée que suite au départ en retraite au 1er juin 2021 de M. Fernand LILLER agent technique, la charge de travail de M. Joseph JENN agent technique intercommunal s'est allongée.

Ainsi, après contact avec M. le Président du SIS, il a été décidé d'un commun accord, d'augmenter à compter du 15 septembre 2021 à raison d'une journée par semaine son temps de travail à la Commune du HAUT SOULTZBACH. Le coût de l'agent pour cette journée supplémentaire s'élève à 96 € x 4 jours/mois x 4 mois soit pour les quatre mois 1536 €.

Le Conseil Municipal délibère et décide de valider cette initiative. Une réflexion sur une réorganisation est en cours. M. Michel SETIF Président du SIS est remercié.

#### ECHANGE DE PARCELLES A SOPPE-LE-HAUT – REGULARISATION ASSOCIATION FONCIERE/SENTIER DE RANDONNEE

M. le Maire revient sur un point qui a fait l'objet d'une délibération en date du 20 juin 2017 suite aux travaux d'aménagement foncier à Soppe-le-Haut. En effet, l'engagement pour le sentier le long du Soultzbach a nécessité des échanges fonciers et notamment avec M. et Mme Philippe PINGENAT de SOPPE-LE-HAUT.

Le nouveau procès-verbal d'arpentage se résume de la manière suivante :

- l'achat d'une surface de 6,98 ares section 314 ZB lieudit Oberhauen et de 0,22 ares à détacher de la parcelle n°44 section 314 ZB Oberhauen, respectivement ZB n° 67/44 et ZB n°68/44 ;

- une surface de 0,34 ares section 314 ZB lieudit Oberhauen à détacher de la parcelle n°20 section 314 ZB lieudit Oberhauen, respectivement ZB n°65/20 (cette parcelle initialement à SNCF Réseau est destinée à la vente au profit de M. Mme Philippe PINGENAT)

soit une surface totale de 7,54 ares.

Une clôture est à démonter et représente environ 140 mètres linéaires. Le travail estimé représente une somme de 1 200 €.

Aussi, en accord avec les propriétaires, une surface de 24,88 ares de terrain communal peut leur être cédée section 314 ZA lieudit Boden parcelle n°85, respectivement ZA n°117/85. A ce jour, 6718 ares sont déjà loués à M. Philippe PINGENAT.

La parcelle d'une surface de 2,66 ares, section 314 02 Village parcelle n°7 propriété communale est également cédée à M. et Mme Philippe PINGENAT dans le cadre de cet échange.

Un montant de 60 € l'are a été pris en compte pour le calcul du remplacement de la clôture à 1 200 € soit 20 ares.

La surface restante de 7,54 ares restante correspond donc à l'échange de surfaces.

#### Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal d'arpentage établi par le cabinet ROTH SIMLER,
- de confirmer son accord pour les échanges sans soulte,
- de modifier le bail rural d'exploitation au lieudit Boden section 314 ZA parcelle n°85 en réduisant celui-ci à la proportion de la distraction,
- de prendre en charge les frais de géomètre pour réaliser cet échange, ainsi que les frais d'acte notarié,
- habilite M. Franck DUDT, Maire du HAUT SOULTZBACH à entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'acquisition du dit terrain.
- autorise M. le Maire à signer tous les documents liés à la vente auprès du notaire entre la Commune et M. et Mme Philippe PINGENAT.

#### RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC LED

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la consultation sur l'éclairage public LED qui a été lancée. Il présente les critères de choix retenus par ordre d'importance :

1. 50 % prix
2. 25 % technique
3. 25 % délai de maintenance.

Trois prestataires HP PROLED, COLOMBA et CET ont répondu à notre sollicitation pour ce programme de travaux qui se compose de deux tranches (2021 et 2022). Suite à l'examen des données recueillies sur les deux tranches, l'entreprise CET est retenue.

M. le Maire précise qu'un début de chantier est prévu semaine 41.

#### SENTIER DU SOULTZBACH A SOPPE-LE-HAUT

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, l'échange avec M. Paul FASSNACHT du Club Vosgien section de Guewenheim concernant la création du sentier du Soultzbach. Chacun des membres a été destinataire du tracé proposé. Le Club Vosgien se tient prêt à créer,

à baliser et entretenir le sentier à partir du parking de l'église de Soppe-le-Haut jusqu'à la jonction du chemin de Compostelle au lieudit Eichgasse ainsi qu'un circuit touristique appelé « circuit de la Niederhauen » en passant par le nouveau chemin.

Le Conseil Municipal approuve cette initiative et remercie M. Paul FASSNACHT pour cet engagement.

#### DIVERS ET COMMUNICATIONS

##### → PROGRAMME NATIONAL DES PONTS / DÉPLOIEMENT SUR LE DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

M. le Maire informe l'assemblée que la Commune est inscrite dans le programme de déploiement du plan de relance/programme national ponts piloté par le Cere-ma (organisme public en charge de l'expertise des infrastructures de transport). Une visite sera réalisée sur le terrain et un compte-rendu sera transmis à la Commune. Un pont est situé dans chaque commune déléguée, et notamment dans les rues de Sentheim.

Le pont dans la rue de Guewenheim à SOPPE-LE-HAUT est situé sur la Route Départementale et n'est donc pas inclus dans ce programme.

##### → JOURNÉE CITOYENNE

M. le Maire confirme l'engagement d'une « journée citoyenne » encore cet automne. La date du samedi 16 octobre 2021 est retenue. Elle se déroulera uniquement sur la matinée, sans repas de midi étant donné les conditions sanitaires actuelles.

Elle sera notamment axée sur le débroussaillage dans la commune, le ramassage des déchets. En ce qui concerne le nettoyage du cimetière, et notamment en raison des obsèques de M. François FLORENT, M. le Maire demande à M. Joseph JENN de mettre tout en œuvre encore cette semaine afin que le cimetière soit propre. M. Michel SETIF, Président du SIS se charge d'en informer M. JENN. Le rendez-vous reste fixé à la salle festive de Mortzwiller. Elle reste ouverte à toute la population. Un flyer sera distribué dans les prochains jours.

M. le Maire propose à M. Thierry VAUT de s'investir en faveur d'une journée au printemps prochain. Un groupe de travail se réunira autour de M. VAUT pour organiser la journée citoyenne.

M. le Maire fait également part à l'assemblée de l'initiative de l'association « Le Soultzbach en fête » pour l'organisation d'une matinée citoyenne. M. le Maire précise que ce type d'initiative sur le domaine public ne peut pas émaner d'une association. Elle est du ressort exclusif de la Commune.

##### → SFR FIBRE

Mme Isabelle CÔTE souhaite connaître la date effective du déploiement. M. Christophe BELTZUNG, Président

de la Communauté de Communes et Maire délégué de MORTZWILLER prend la parole. A ce stade aucune précision complémentaire n'a été fournie malgré l'avancement de la pose des boîtiers dans les différentes communes.

La Communauté de Communes rédigera un flyer d'information destiné à la population dans les prochaines semaines.

##### → FOYER RURAL DE SOPPE-LE-HAUT

M. Nicolas HIRTZ, Président du Centre d'Animation Rural du Vallon du Soultzbach, gestionnaire du foyer se dit satisfait de la reprise des activités et des locations. Un protocole sanitaire restera en vigueur et son application est demandée.

##### → CIMETIÈRE

M. Henri STASCHE 3e Adjoint informe l'assemblée de sa participation à une formation organisée par l'Association des Maires sur le thème du cimetière et notamment sur la législation et sa gestion. Un audit sera réalisé pour une notre commune à ce sujet.

##### → HOMMAGE À M. PHILIPPE SAILLEY

Mme Isabelle CÔTE interpelle M. le Maire pour savoir de quelle manière il serait envisageable de réunir la famille et la municipalité. Les conditions sanitaires n'ont pas permis de prévoir une rencontre comme il se devrait jusqu'à présent. Néanmoins, M. le Maire précise que ce point le préoccupe et envisage une initiative au début du prochain conseil municipal

L'ensemble des procès-verbaux complets sont disponibles sur le site internet de la Commune :

WWW.LE-HAUT-SOULTZBACH.FR



# Les Travaux : modernisation de l'éclairage public



Le remplacement de l'éclairage public au sodium par la technologie LED.

L'éclairage sera donc meilleur, plus économe et fera baisser la facture pour la commune.

Une belle opération qui bénéficiera d'une subvention conséquente (de l'ordre de 50%) du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

## La Journée Citoyenne

**Le retour de la Journée citoyenne : ça fait du bien de se retrouver !**

Une cinquantaine d'habitants de la commune nouvelle étaient présents pour venir embellir nos deux villages de Soppe-le-Haut et Mortzwiller.

Dans un esprit convivial, les citoyens volontaires se sont retrouvés à Mortzwiller pour la répartition des tâches. La matinée a été rythmée par des travaux de taille de haie, de débroussaillage, de nettoyage, de désherbage, d'entretien et les enfants étaient dans les chemins pour ramasser les déchets dans les fossés.

**Merci à toutes et à tous pour votre implication, votre engagement et votre bonne humeur !**



Pays  
Thur Doller

Plan  
Climat  
AIR ENERGIE

## Pourquoi un Plan Climat ?

### Contexte

Les actions en faveur de la Transition Ecologique du Pays Thur Doller s'appuient sur une forte sensibilité des acteurs du territoire aux questions d'efficacité et d'innovation énergétique. Dès 2002, la Charte fondatrice du Pays Thur Doller souligne la nécessité d'engager une réflexion sur les enjeux écologiques.

Bien plus qu'une simple exigence réglementaire, les trois communautés de communes du Pays Thur Doller intègrent le Plan Climat de manière volontaire pour mettre en œuvre une démarche exemplaire.

### Objectifs

Le Plan Climat est le moteur de l'action territoriale dans la lutte contre le changement climatique, permettant d'atteindre des objectifs ambitieux de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

**Objectifs nationaux :**

Consommation d'énergie finale :

- 20 % en 2030 et - 50 % en 2050

Emissions de gaz à effet de serre :

- 40 % en 2030 et - 77 % en 2050

### Mise en œuvre

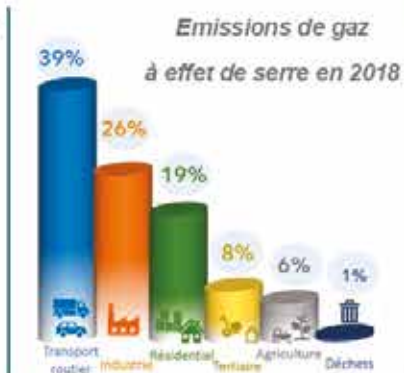
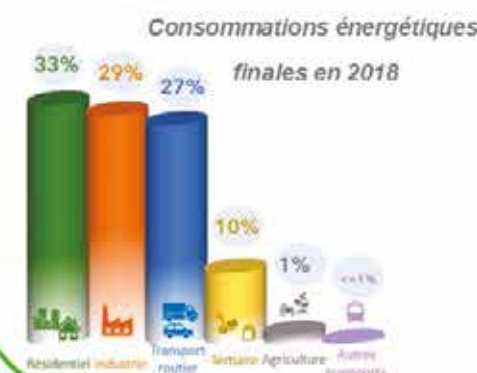


La pollution ne s'arrête pas aux frontières administratives, pour cela la démarche Plan Climat est portée à l'échelle pertinente du Pays Thur Doller. Les trois communautés de communes définissent ensuite leur propre plan d'actions en fonction de leurs spécificités géographiques et sociales.



### Eléments de diagnostic

Découvrez la synthèse du diagnostic territorial sur notre site internet : [www.pays-thur-doller.fr/plan-climat-air-energie](http://www.pays-thur-doller.fr/plan-climat-air-energie)



Notre territoire émet chaque année 407 000 tCO<sub>2</sub>, soit l'équivalent d'un trajet aller-retour **Vieux-Thann - Afrique du Sud** en voiture pour chaque habitant



Le Pays Thur Doller, vers un territoire zéro émission

Plus d'informations sur les actions en faveur de la Transition Ecologique : [www.pays-thur-doller.fr](http://www.pays-thur-doller.fr)



## Fleurissement du village

Merci à nos bénévoles qui œuvrent pour égayer notre commune.



## Concours Fleurissement 2021



Le jury du fleurissement est de retour !

Les membres du jury ont sillonné les rues pour évaluer, les maisons et noter le travail de nos jardiniers.

**Merci aux bénévoles des communes du secteur que nous sollicitons pour cette importante mission d'évaluation et de notation.**

### 3 Fleurs



### Classification par notification

Solange et Lucien UHLEN  
Marie Anne et Daniel COLLIGON

Rosine COLLIGNON  
Gilberte et Armand SCHERMESSE

Rose-Marie et René FRICKER  
Cindy et Thierry VAUT

### 2 Fleurs



### Classification par ordre alphabétique

Véra AMRHEIN  
Yolande et Patrick EGENDER  
Marie Thérèse et Bernard EGLY

Isabelle et Daniel ILTIS  
Edwige et Paul KUENEMANN  
Christiane et Daniel MENEGATTI

Liliane et Jean-Jacques MEYER  
Marie-Andrée et Pierre MORANDI

### 1 Fleur



### Classification par ordre alphabétique

Paul BINDLER  
Catherine et Nicolas HIRTZ  
Joël et Anne Catherine HOCHSTRASSER  
Nicole et Louis KIBLER

Claudine et Michel PIERROT  
Magali PLONKA et Loïc BERNARD  
Marie Denise THEILLER et Raymond RINGEISEN  
Huguette et Marcel SCHMITLIN

Jocelyne et Richard SCHMITT  
Andrée TOUSSAINT  
Anne-Marie TSCHIRRET  
Germaine et Marceau VILMIN  
Eugénie et Etienne WALZER

## Commande groupée de fleurs

Distribution des commandes groupées de fleurs aux habitants destinataires par l'équipe municipale.

Belle opération avec beaucoup plus de fleurs cette année.

**Merci à ceux qui s'engagent dans cette opération !**



## Le verger communal

Le verger communal derrière l'ancienne mairie de Soppe-le-Haut accueille depuis 2014 un hôtel à insectes, mis en place lors de la journée citoyenne. Depuis peu, il est complété par un petit sentier jalonné de panneaux explicatifs.

**Merci à nos bénévoles qui œuvrent pour cette zone mise à disposition pour sauvegarder la biodiversité.**



*Naissance au verger communal une Zygène de la Filipendule qui a émergé de sa chrysalide.*

## Le coin de l'entomologiste

Papillons de chez nous : deux Thécla (ou Thècle), aux dessins délicats et aux yeux remarquables



*Thécla du Bouleau à gauche, chenille et papillon de Thécla du Chêne à droite - © Photos Bernard SCHMELTZ*

Chez la Thécla du Bouleau, c'est l'œuf qui passe l'hiver ; après éclosion, les chenilles se nourrissent - non pas sur les bouleaux, mais sur les prunelliers, les pruniers, les abricotiers... Les chenilles de la Thécla du Chêne passent l'hiver dans l'œuf, prêtes à éclore au printemps pour manger les pousses fraîches puis les feuilles des chênes.

Ces papillons volent en été : juillet-août, et jusqu'en septembre-octobre pour la Thécla du Bouleau. Ils sont rares et fort discrets, peu visibles car se tenant le plus souvent dans la cime des arbres. Ils butinent peu les fleurs, mais se nourrissent du miellat des pucerons, parfois du jus des fruits trop mûrs.

« **Thecla (fêtée le 24 septembre)** est une femme charmante, agréable et attractive, [...]. Soucieuse de son apparence physique et sensible à l'esthétique, elle se montre plutôt coquette et, perfectionniste, tend à soigner les détails... » <http://www.signification-prenom.com/prenom/prenom-THECLA.html>



## La bibliothèque du Haut Soultzbach

Le Haut Soultzbach compte, parmi ses habitants, plusieurs auteurs de livres au contenu très différent, disponibles à la bibliothèque de Soppe-le-Haut.

Nous avons déjà présenté **François Toussaint** avec « *Des années d'espérance* » et Valérie Muller avec ses deux albums pour enfants « *abécéd'rêve* » et « *Pourquoi les clowns ont le nez rouge ?* »

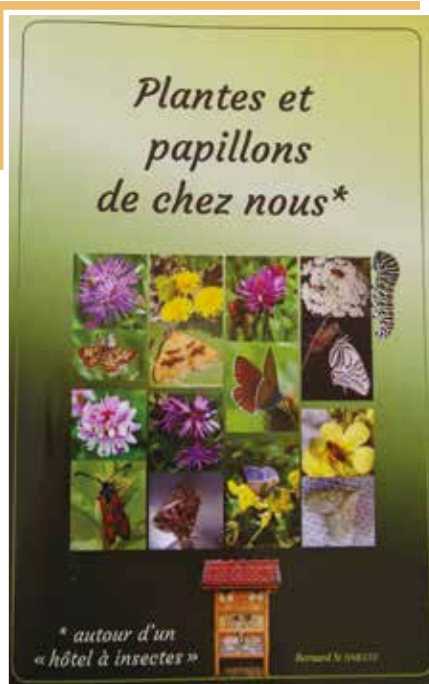
Cette année c'est **Bernard Schmeltz**, entomologiste habitant à Soppe-le-Haut, qui a écrit et publié deux ouvrages agrémentés de magnifiques photos, désormais en prêt à la bibliothèque.

Dans « *Élevage de quelques papillons autochtones, de la chenille à l'envol* », il présente 18 espèces de papillons photographiés à presque tous les stades et en grande majorité par lui-même.

Il nous donne des recommandations pour mener à bien un élevage depuis la chenille jusqu'à l'apparition du papillon.

Le deuxième ouvrage « *Plantes et papillons de chez nous, autour d'un autel à insectes* » est consacré à l'hôtel à insectes implanté dans le verger communal en 2014.

Chaque page est consacrée à une plante présente dans le verger, aux chenilles qui se nourrissent de cette plante et aux papillons qui en naissent.



Ces guides locaux, extrêmement instructifs et abondamment illustrés de photos seront également disponibles à la vente prochainement.

Qui n'a pas lu une histoire de la cent-cinquantaine de livres de **Susie Morgenstern**, l'autrice franco-américaine née en 1945 dans le New Jersey et qui vit à Nice ?

Sa venue dans la Vallée de Masevaux en novembre 2007 avait ravi un grand nombre d'élèves et de professeurs !



Les enfants adorent ses livres qui racontent les petits et les grands moments de la vie, toujours avec humour.

Dans « *Mes 18 exils* » c'est sa vie qu'elle raconte. Sa sincérité touchante et parfois surprenante, sa grande capacité d'auto dérision nous font sourire et nous émeuvent à la fois.

Tous ces livres sont à emprunter à la bibliothèque du Haut Soultzbach.

### HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi semaines paires de 17h à 19h

Mardi semaines impaires de 14h45 à 17h

Tous les vendredis de 18h à 20h

La bibliothèque est fermée pendant les congés scolaires.  
Le prêt de 6 semaines est gratuit.

## L'Association des Parents du Vallon du Soultzbach

L'Association des Parents du Vallon du Soultzbach se compose de parents de l'école maternelle et des écoles primaires de Soppe-le-Bas et du Haut Soultzbach.

Pour rappel, le but de notre association est d'organiser des activités extra-scolaires ainsi que des manifestations. Celles-ci permettent le financement de projets pédagogiques des écoles du Vallon.

L'année 2021 s'achève, après une période difficile l'APVS a pu recommencer à organiser des événements dans notre Vallon. Nous avons commencé par l'organisation d'un concours de dessin sur le thème de Pâques, plus d'une quarantaine d'enfants nous ont transmis leurs dessins avec à la clé une distribution de chocolat.



Cet été nous avons également pu proposer une vingtaine de session d'activité pour le plus grand bonheur des enfants.

Enfin, le traditionnel défilé de la St Martin a pu être organisé sur la commune de Soppe le Bas, suivi d'un moment de partage aux abords de l'école maternelle.



### Nos activités prévues pour l'année 2022 :

- Carnaval 26 Février 2022 à Soppe-le-Bas.
- Réunion préparatoire activités d'été 2022 le 12 Mars 2022
- Marché puériculture le 13 Mars 2022, au foyer de Soppe-le-Haut
- Lapin de Pâques le 9 Avril 2022 à Soppe-le-Haut.
- Activités d'été, Juillet & Aout
- Assemblée générale le 28 Octobre 2022.
- Saint Martin le 11 Novembre 2022 à Soppe-le-Haut



Pour conclure, sachez que toutes les informations concernant ces animations vous seront transmises au moment opportun soit par le biais de l'école, soit par distribution dans les boîtes aux lettres, soit par la page Facebook de l'association.

N'hésitez pas à nous rejoindre, qu'il s'agisse d'une implication ponctuelle ou permanente, vous êtes toutes et tous les bienvenus !!

**Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, et vous donnons rendez-vous en 2022 pour que cette nouvelle année soit fructueuse en évènements !!**



Le comité de l'APVS



# La Société de Mandolines de Soppe-Mortwiller

IMPROBABLE, LA MANDOLINE À SOPPE ET MORTZWILLER

Après 50 ans d'existence, la Société de Mandolines (et accordéons) de Soppe/Mortwiller arrête ses activités.

## Rétrospective de ce demi-siècle de la SOCIÉTÉ DE MANDOLINES DE SOPPE-MORTZWILLER

Au début des années 1970 les jeunes n'avaient pas facilement accès à la musique en dehors du chant choral. Donc quand des enfants des 2 villages ont été sollicités pour former un orchestre et jouer d'un instrument, ils adhèrent facilement et participent à des répétitions. Moyennant une petite cotisation, des mandolines et guitares sont mises à leur disposition. Une association, la Société de Mandolines/Accordéons de Soppe/Mortwiller fut officiellement créée en 1973 pour développer cet orchestre naissant qui s'articulera autour de 4 jeunes accordéonistes. Des petits concerts eurent lieu en plein air, dans la descente vers l'église, dans la cour des sœurs gardes malades ou à l'arrière de l'école de Soppe-le-Haut et plus tard le concert annuel aura lieu dans la salle de l'AMOS à Sentheim. Le soutien financier du comité aux musiciens de la société de mandolines s'avéra fort précieux pour l'achat de tenues pour les musiciens et surtout d'une sonorisation pour ces aubades en plein air. La société de mandolines organisa régulièrement des tournois de belote, quelques bals champêtres et plus tard les réveillons de nouvel an, ainsi que les fameuses sorties pédestres.

Après la construction du foyer rural de Soppe, puis, avec la venue de Jean Claude Kieffer, également directeur de musique de l'ensemble de mandolines de Mulhouse, un deuxième souffle a été donné à l'Ensemble. Plus exigeant, Jean Claude Kieffer a fait progresser les musiciens qui pouvaient offrir des concerts au-delà des limites de nos villages. Ces musiciens furent impressionnés en poussant la porte marquée « Entrée des Artistes » pour donner un concert au Théâtre de la Sinne à Mulhouse. Durant cette période, plusieurs voyages musicaux ponctués de concerts ont eu lieu dans le Sud de la France ou une autre année dans le pays basque. L'Ensemble a aussi distillé des notes près de Naples ou Capri en Italie ou une autre fois en Irlande. De là restent des souvenirs impérissables tel que l'hymne national entonné par ces irlandais à l'issue d'un concert donné le 14 juillet accompagné du son de la mandoline.

Lors des 2 dernières décennies avec le départ de Jean-Claude Kieffer la société de mandolines a commencé à axer son activité sur la formation avec une école de Musique où était enseigné l'éveil musical pour les enfants ainsi que la pratique instrumentale avec des professeurs habilités en Mandoline, Guitare et Violoncelle

ainsi que la pratique orchestrale. Malgré chaque fois le départ des aînés pour la poursuite de leurs études, en plus des auditions de Noël ou de fin d'année, de belles représentations purent être données dans des églises. Bon an mal an, l'école comptait toujours entre 20 et 30 élèves.

La musique est la langue de l'émotion qui de plus, se partage.

Au départ, apprentissage, effort, concentration, rigueur, justesse, sensibilité, écoute, écoute de l'autre sont requises par le musicien. Mais celui-ci peut offrir à l'autre, au public, à lui-même ces moments privilégiés de plaisir où l'on est pris par la beauté d'une phrase musicale ou par l'harmonie des sons. Si nos oreilles sont comblées, notre être tout entier peut le devenir. Peut-être que notre association a pu ouvrir à ses membres une petite fenêtre supplémentaire sur la valeur de la vie malgré quelques fois des situations compliquées ou même douloureuses.

Qu'ici soient remerciés :

Les 4 premiers accordéonistes musiciens fondateurs : Philippe, Yvette, Dany et Christian

La population et les municipalités de Mortwiller et Soppe-le-Haut toujours présentes durant ces 50 années pour soutenir notre association ainsi qu'Arrus.

TOUS LES MEMBRES de l'ASSOCIATION durant ces 50 ANS et particulièrement les 4 derniers membres du comité : Maurice Aubert, Damien Rollinger, Nathalie Saille et moi-même.

Pensées à Laurence et Loïc.

Daniel Walzer



# La Chorale Ste Cécile



La chorale de Soppe-le-Haut/Mortwiller fait partie de l'Union Ste Cécile comme toutes les chorales paroissiales d'Alsace.

Malgré la crise sanitaire, la chorale a fonctionné durant toute l'année 2021 et a pu animer l'ensemble des messes dominicales.

Le repas de la sainte Cécile a eu lieu le vendredi 5 novembre au restaurant sur le Green à Rougemont-le-Château.

Nous avons célébré la messe de Sainte Cécile, la patronne des choristes et des musiciens, le dimanche 21 novembre dans l'église Ste Marguerite.

Nous recrutons volontiers de nouveaux choristes. Si vous aimez chanter, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Nous espérons que l'année 2022 vous apportera la paix, la prospérité et surtout la santé.

La chorale Ste Cécile vous souhaite de tout « cœur » :

**JOYEUX NOEL et BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2022 !**

La présidente, Denise RUTHMANN  
Contact : 03 69 19 05 57

# Le conseil de Fabrique

Le Conseil de Fabrique assure l'entretien de l'église pour qu'elle reste un lieu accueillant et convivial. L'église est ouverte chaque jour afin de permettre à tous de s'y rendre.

Nous tenons à vous remercier de l'excellent accueil que vous avez réservé aux personnes quêteant pour le chauffage de l'église et pour votre très grande générosité. En effet, la quête de l'automne 2021 couvre l'achat du combustible pour l'année ainsi que l'entretien de la chaudière.

Nous savons que notre église vous tient à cœur et, grâce à vos dons, nous pouvons continuer d'en prendre soin.



Le conseil de fabrique a eu le plaisir d'accueillir, dans notre église Sainte Marguerite un ensemble musical hors du commun : **Consort Brouillamini**.

Elise Ferrière, Aránzazu Nieto, Guillaume Beaulieu et Florian Gazagne nous ont fait découvrir des instruments tels que des flûtes à bec de soprano jusqu'à la grande basse.

Atypique, audacieuse et dynamique, cette formation réunissant ces talentueux flûtistes est issue du Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon. Associés pour ce programme à l'organiste Guillaume Prieur, les musiciens ont fait s'affronter en musique les six plus rayonnantes nations de la Renaissance et de l'ère baroque à travers un combat épique et varié dont le pays vainqueur a été désigné par le public

Un grand merci à l'équipe du festival d'orgue de Masevaux pour ce magnifique concert.

Le Conseil de Fabrique de l'Eglise





## Les Joyeux Schollabera

La crise sanitaire due à la covid 19 perturbe le monde associatif depuis près de deux ans. En 2020 et 2021, il nous était impossible d'organiser une fête ou autre rencontre.

Le 15 octobre dernier, nous avons tenu notre assemblée générale dans la salle festive de Mortzwiller. Après les différentes étapes de l'AG, nous avons réfléchi à une animation pour 2022. Nous avons retenu l'organisation d'une soirée automnale avec des produits locaux, qui aura lieu en octobre dans la salle festive de Mortzwiller. Au printemps prochain, l'association des Schollabera fêtera ses 25 ans d'existence.

Présent à l'AG, M. Christophe Beltzung, maire délégué de Mortzwiller, nous a encouragé à maintenir une animation dans le village et à nous retrouver entre nous.

Nous avons aussi évoqué le décès Mme Josette PECHEUX, la présidente du comité des fêtes de St Martin d'Abbat dans le Loiret. Depuis le pique-nique géant sur la méridienne verte le 14 juillet 2000, les membres des

deux associations ont vécu des rencontres mémorables tous les deux ans, soit en Alsace, soit dans le Loiret.

Nous avons clôturé notre assemblée générale par le verre de l'amitié.



Les Schollabera vous souhaitent  
un JOYEUX NOEL ET UNE BONNE  
ET HEUREUSE ANNEE 2022 !

Pour le président, La secrétaire, Denise RUTHMANN

## L'association Gratitude

L'association GRATITUDE qui a en charge l'organisation annuelle de la Fête de Noël des Aînés du Vallon du Soultzbach **recherche pour l'année 2022, des bénévoles motivés (femmes et hommes)** afin de palier au départ de 3 membres du comité ayant atteint l'âge limite de 70 ans.

Pour la pérennisation de l'association il est primordiale de renforcer le comité par 3 personnes ou plus, afin de pouvoir perpétuer cette rencontre conviviale tant attendue par les Aînés de notre vallon.

Contact : ROSE MARIE FRICKER  
06 79 23 76 09 ou rosemariefricker@aol.com

administratif et alimentaire, pour la distribution de vêtements, pour l'écoute autour d'un café...

Les jeudis matin, l'atelier d'aide à la recherche d'emploi propose un accompagnement en vue de retrouver un travail (convention signée avec Pôle emploi de Thann).

Chaque semaine, des cours d'informatique et de français sont assurés par des bénévoles, bien conscients du caractère indispensable de ces deux compétences.

Le dernier mardi du mois, a lieu l'après midi récréative, pour rompre la solitude et se rappeler qu'ensemble, nous pouvons vraiment construire une société plus fraternelle, ces moments de convivialités sont ouverts à tous.

Un coup dur ? besoin de renseignement ?  
envie de donner un peu de son temps ?  
appelez le 03 89 38 04 90 les jeudis  
ou le 06 89 77 22 80, ou écrivez à  
caritasmasevaux@orange.fr

**Caritas Alsace**  
Réseau **Secours Catholique**



Les bénévoles de Caritas Masevaux, vallée de la Doller, agissent pour soutenir toute personne qui se trouve en difficulté à cause de la perte d'emploi, d'une séparation, de la solitude... « cela peut arriver à tout le monde », il ne faut pas hésiter à pousser la porte des locaux de Caritas situés à Masevaux, au 11 place des Alliés.

L'accueil est assuré tous les jeudis après midi dans les locaux de l'équipe de Caritas Masevaux, pour l'aide

## La Société d'Histoire de la Vallée de Masevaux

La Société d'Histoire de la vallée de Masevaux présente « Patrimoine Doller » n°31

La SHVM vient de sortir son nouveau bulletin. L'annuaire 2021 totalise 130 pages abondamment illustrées et rassemble une quinzaine d'articles sur l'histoire locale.

**Au sommaire :**

- Fouille archéologique du Rossberg : pistes de compréhension à l'étude d'une ancienne marcairie
- Aux origines d'une croix à Dolleren
- L'enseignement primaire dans la haute vallée de la Doller en 1871
- Albert TRESCH (1881-1948), peintre et militaire
- Franciser Mortzwiller !
- La longue cavale de Robert Schuman durant l'été 1942
- La correspondance de Jules Brendlen, Malgré-nous, avec sa maman Joséphine (1942-1944)
- Compléments sur l'incorporation de force et la vallée de Masevaux
- Le témoignage de Fernand Helbling sur la libération de Michelbach en 1945
- Ballon d'Alsace 1946 : sortie de route au « GINOT RANK »
- Valéry Giscard d'Estaing à Burnhaupt-le-Haut
- La genèse du chemin de fer touristique de la vallée de la Doller
- Éphéméride 2020



L'annuaire 2021 est vendu au prix de 17 € à la Maison de la Presse « Le Ranch », chez « Espace Buro » et à l'Office du Tourisme de Masevaux, ainsi qu'au tabac-presse « Le Haut » de Burnhaupt-le-Haut.

Il est également possible de l'acheter en ligne dans la boutique du site de la SHVM : [www.masevauxhistoire.fr](http://www.masevauxhistoire.fr)

## Les Sapeurs Pompiers intercommunaux du Vallon du Soultzbach



Mesdames, Messieurs,

Cette année encore, les Sapeurs-Pompiers, désormais réunis sous l'unique Corps Inter-

communal des Sapeurs-Pompiers du Soultzbach, ont donné du temps, si précieux à chacun, au profit de notre population locale.

Au moment d'écrire ce texte, sachez que ce sont plus d'une centaine d'interventions qui ont été traitées, de jour comme de nuit, en semaine comme durant les week-ends.

Les interventions, de plus en plus nombreuses en journée, de plus en plus orientées sur le secours à per-



sonnes, nécessitent des Sapeurs-Pompiers disponibles, pendant que la plupart des gens travaillent loin de leur domicile. Notre disponibilité est essentielle pour pouvoir assurer nos missions, c'est pourquoi je profite de l'occasion pour vous rappeler que notre Centre, composé uniquement de Sapeurs-Pompiers Volontaires, est en permanence à la recherche de personnes souhaitant s'investir et vivre une aventure humaine enrichissante

en de nombreux points.

En plus de leurs missions de secours et de formations, vos Sapeurs-Pompiers se retrouvent à plusieurs autres endroits. En charge de pérenniser le vivier avec la formation de Jeunes Sapeurs-Pompiers, que ce soit en caserne, ou depuis le mois de septembre via un cursus spécifique au collège de Burnhaupt-le-Haut, auquel plusieurs élèves du secteur ont adhéré, mais également à apporter un soutien à des formations locales aux gestes qui sauvent.

Car au-delà, de notre mission de secours, c'est également dans la prévention que notre corporation a un rôle à jouer, pour réduire le nombre d'accidents évitables, et pouvoir nous retrouver tous ensemble célébrer les différents réveillons de fin d'année. **Il ne me reste donc plus qu'à vous souhaiter à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.**

Ltn Ludovic RICHERT, Chef de Centre





# Associations des Donneurs de Sang Bénévoles

## MALADIES ET PATHOLOGIES SOIGNÉES GRÂCE AU DON DE SANG

Chaque année, un million de malades sont soignés grâce aux dons de sang, directement via la transfusion sanguine ou indirectement par l'utilisation des médicaments dérivés du sang issu du don de plasma. La transfusion sanguine, en particulier, est indispensable, voire vitale, dans le traitement de nombreuses maladies du sang. Donneurs, c'est grâce à votre générosité que les médecins sauvent des vies en administrant à leurs patients des transfusions de sang, de plasma et de plaquettes indispensables au bon fonctionnement du corps humain.

Quant aux médicaments, ils sont fabriqués à partir des trois protéines principales extraites du plasma dans le laboratoire français de fractionnement et des biotechnologies. Il s'agit de l'albumine ou des immunoglobines et des facteurs de coagulation...

Vous l'aurez compris, les produits sanguins sont prescrits dans deux grandes indications thérapeutiques : les hémorragies d'une part et les maladies du sang et cancers d'autre part.

## LES HÉMORRAGIES SANGUINES

Les hémorragies ne sont pas une maladie à proprement parler mais elles sont la cause de nombreux décès et la principale source des besoins en sang des hôpitaux et des médecins urgentistes.

Au cours d'un accouchement par exemple, une hémorragie peut survenir, entraînant un besoin urgent et important de produits sanguins. Dans ces situations d'urgence, les poches de sang doivent être disponibles en moins d'une demi-heure pour ne pas nuire à la santé de la patiente.

En cas d'hémorragie lors d'une intervention chirurgicale ou après un accident, il faut procéder à une transfusion de globules rouges. Les globules rouges assurent le réapprovisionnement en oxygène des différents organes du corps comme le cœur, les poumons ou les muscles. Ce sont les gardiens de nos vies !

Lorsqu'un patient perd beaucoup de sang lors d'une intervention on est face à une hémorragie sévère. Dans ce cas, le malade reçoit aussi des plaquettes qui contribuent à arrêter le saignement et facilitent la coagulation.

Dans certains cas d'hémorragie importante ou de grands brûlés, le patient reçoit du plasma par transfusion. Pourquoi du plasma ? Parce que c'est le plasma permet de transporter les cellules sanguines et les nutriments tout en défendant l'organisme contre les infections.

## TÉMOIGNAGES DE RECEVEURS

Découvrez les témoignages de patients atteints de déficit immunitaire primitif bénéficiant de transfusions régulières et de médicaments dérivés du sang leur permettant de vivre leur vie normalement. Des traitements rendus possibles grâce aux dons.

**Gianni, 29 ans :** « L'année dernière, on m'a diagnostiqué une leucémie lymphoblastique, j'ai donc reçu plusieurs transfusions de sang et de plaquettes. Actuellement, je m'entraîne tous les jours et j'ai repris ma vie professionnelle et c'est aussi grâce au soutien de l'EFS ! Après mon cancer, ma vie a pris un nouveau départ. Alors merci à ceux qui ont « rechargé mes batteries » en donnant leur sang. »

## LES MALADIES DU SANG ET LES CANCERS

Le don de sang sert également à soigner de nombreuses maladies, pathologies et cancers du sang.

Le cancer du sang le plus connu est la leucémie. Les soins liés à une leucémie nécessitent de nombreuses poches de sang, de plasma et de plaquettes. Ce cancer de la moelle osseuse limite la production de globules rouges dans le sang ce qui provoque un déséquilibre dans les cellules entre globules blancs et globules rouges. La personne atteinte de leucémie se trouve anémiée, c'est-à-dire que la quantité et la qualité de ses cellules ont été altérées. Il est donc indispensable de transfuser du sang sain pour combler le déficit et apporter des globules rouges au patient. Le traitement de la leucémie est un traitement chronique qui nécessite un suivi et des transfusions régulières.

Au même titre que la leucémie, les dons de sang servent également à traiter les patients atteints de lymphomes, de myélomes et de myélodysplasie. Ces maladies du sang affectent elles aussi la production des cellules sanguines dans la moelle osseuse. Le traitement de ces maladies nécessite, selon les cas, la transfusion de globules rouges et/ou de plaquettes, et requiert souvent de grandes quantités de produits sanguins.

Les traitements intensifs des cancers par chimiothérapie entraînent non seulement la destruction des cellules cancéreuses chez les patients mais également celle des cellules de leur moelle osseuse, qui sont à l'origine des cellules sanguines. Durant cette période dite d'aplasie, l'organisme ne pouvant plus renouveler ses globules rouges, il devient nécessaire de transfuser d'importantes quantités de plaquettes et de globules rouges pour contrer les effets des traitements et améliorer la santé du patient.

Quant aux patients atteints de certaines maladies génétiques affectant les globules rouges, ils reçoivent des transfusions sanguines tout au long de leur vie. C'est le

cas par exemple des malades atteints d'hémophilie, de drépanocytose ou de thalassémie.

## L'EXEMPLE DE LA DRÉPANOCYTOSE

La drépanocytose est la maladie génétique la plus répandue dans le monde et en France. Dans notre pays, environ 20 000 personnes en sont atteintes (dont 5 000 en région parisienne). 400 bébés touchés par la drépanocytose naissent chaque année en France, soit un nouveau-né sur 6 000.

Cette pathologie du sang est génétique et particulièrement fréquente dans les populations originaires d'Afrique subsaharienne, des Antilles, d'Inde, du Moyen-Orient et du bassin méditerranéen. Elle touche des personnes de tous âges qui ont besoin de transfusions sanguines régulières pour continuer à vivre.

Cette maladie héréditaire se caractérise par une anomalie de l'hémoglobine, la protéine présente dans les globules rouges qui assure le transport de l'oxygène dans le sang. Prenant la forme d'une faucille, les globules rouges des personnes atteintes de drépanocytose deviennent fragiles et se détruisent plus rapidement dégradant ainsi l'hémoglobine. Cette fragilisation des globules rouges provoque une anémie chronique (baisse du taux d'hémoglobine), entraînant de nombreux symptômes (pâleur, signes de fatigue anormale, essoufflement...).

Ainsi déformés, ces globules rouges obstruent également les vaisseaux sanguins et peuvent bloquer la circulation. Le sang anémié de ces malades doit donc être renouvelé à intervalles réguliers.

Votre mobilisation régulière est donc vitale pour beaucoup de personnes atteintes de cette maladie. L'Association Pour l'Information et la Prévention de la Drépanocytose (l'APIPD) se bat quotidiennement à travers des actions de communication pour sensibiliser le plus grand nombre aux côtés de l'EFS.

Chaque année plus d'un million de malades sont soignés grâce à une transfusion ou à des médicaments dérivés du sang. Chaque don compte. C'est pourquoi nos équipes médicales (médecins, infirmiers) et bénévoles vous attendent pour vous conseiller et répondre à vos questions sur la prise de sang et les différents dons (sang, plaquettes, plasma, moelle osseuse).

**Partagez votre pouvoir, celui de sauver des vies !**

Source : *Maladie du sang – Etablissement français du sang - Etablissement français du sang (sante.fr)*

Malgré la crise sanitaire toutes les collectes de sang prévues à Soppe-le-Haut ont pu avoir lieu.

**Un grand MERCI à nos fidèles donateurs et à tous les nouveaux qui sont venus donner leur sang durant l'année 2021.**

Pour des raisons sanitaires, l'EFS a préféré apporter des plateaux repas pour la collation de la collecte de Mars. Pour les autres collectes, nous avons de nouveau pu vous servir la collation « maison », nous espérons qu'en 2022 ce sera également possible.

Quelques chiffres...

Dates collectes 2021	Donneurs présentés	Donneurs prélevés	Premier don
7 janvier	51	48	3
25 mars	48	45	2
17 juin	50	42	2
14 octobre	51	49	0
<b>Total 2021</b>	<b>200</b>	<b>184</b>	<b>7</b>
Les années précédentes...			
2020	227	214	11
2019	212	194	5
2018	218	191	5
2017	217	203	4
2016	218	206	10
2015	206	194	8

Malgré une belle hausse du nombre de donateurs en 2020, sans doute dû à la crise sanitaire, nous notons une baisse constante du nombre de donneur depuis plusieurs années... que faire pour attirer de nouveau donateurs... si vous avez des idées n'hésitez pas à nous les partager

Merci de retenir les dates pour 2022.

Les collectes ont toujours lieu les jeudis de 16h30 à 19h30 au foyer rural de SOPPE-LE-HAUT.

Les 6 Janvier, 24 mars, 9 juin, 20 octobre.

Pour l'ADSB, Sophie MOSTER-EGLY, présidente.





## Course Cycliste du 24 mai 2021



Journée sportive et cycliste dans le Vallon du Soultzbach avec la traditionnelle course entre SENTHEIM et notre commune organisée par l'ASPTT MULHOUSE.

## L'Épicerie du Soultzbach



Depuis le 2 novembre 2021, Evelyne JOLY vous accueille :

du Mardi au vendredi de 07h15 à 12h30 et de 16h à 19h00  
Le samedi et le dimanche de 07h30 à 12h00 (lundi fermé)

Développons ensemble une épicerie qui répond à vos envies et vos besoins !

- Dépôt de pain / viennoiseries
  - Café sur place et à emporter
  - Épicerie
  - Un maximum de produits locaux (fruits et légumes de saison, fromages, miels, farines...)
  - Retrait d'argent
  - Relais colis
  - Timbres
- A venir :**
- Sandwichs
  - Volailles, viande bovine, viande de porc sous vide
  - Panier de légumes etc...

Livraison entre 12h30 et 14h30  
Vous pouvez réserver votre pain.  
09 82 22 43 73



## La Commémoration de l'Armistice de 1918

Retour en images sur la cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918.

Cette cérémonie a été rehaussée par la présence de la Sénatrice Sabine Drexler et du Député Raphaël Schellenberger. Bernard Hirth, Maire de Sentheim et Michel Gless, Maire de Bretten étaient également présents pour accompagner Franck Dudt, Maire du Haut Soultzbach et Christophe Beltzung, Maire délégué de Mortzwiller.

Le Maire a lu le message du gouvernement et la liste des soldats morts en OPEX en 2021. Deux gerbes ont été déposées en compagnie des parlementaires et en présence du corps des sapeurs-pompiers du Soultzbach et du Porte-drapeau du Souvenir Français.

**Les élus remercient la population qui s'est associée à cette commémoration patriotique.**



## Attention démarchage abusif

**Isolation à 1€, pompe à chaleur, solaire photovoltaïque, le nombre de démarchages et de fraudes est en hausse ces dernières semaines, soyez vigilants !**

Soyez vigilants en adoptant ces quelques réflexes :

- Savoir que **les services publics ne démarchent jamais**. Attention aux entreprises qui prétendent agir pour le compte d'organismes publics ou d'un fournisseur d'énergie !
- Directement après un démarchage, **ne jamais donner ses coordonnées bancaires et ne jamais signer le jour même**. Rester prudent : un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés.
- Ne pas se précipiter : toujours **prendre le temps de demander des devis ailleurs** et les comparer avec d'autres offres.
- **Se méfier des offres trop alléchantes** : vous n'avez pas nécessairement droit aux aides annoncées et les économies d'énergies réelles peuvent être bien inférieures aux promesses.

Vous souhaitez un avis neutre et impartial ? vous pouvez contacter votre espace FAIRE du Pays Thur Doller : <https://www.pays-thur-doller.fr/espace-faire/espace-faire/>



## Calendrier des manifestations 2022

Calendrier prévisionnel des manifestations 2022 au foyer rural de Soppe-Le-Haut :

Date	Evènement	Organisateur
06/01/2022	<b>Don du sang</b>	Donneurs de sang
8 et 9/01/2022	<b>Loto</b>	Amicale des Sapeurs pompiers du Vallon du Soultzbach
4 ou 18/03/2022	<b>Fête pour St Jean</b>	Etablissement St Jean - Sentheim
06/03/2022	<b>Loto</b>	Fabrique de l'Eglise de Soppe-Le-Bas
13/03/2022	<b>Marché puériculture</b>	APVS
24/03/2022	<b>Don du sang</b>	Donneurs de sang
10/04/2022	<b>Elections Présidentielles</b>	Commune
24/04/2022	<b>Elections Présidentielles</b>	Commune
26/05/2022	<b>Marché aux puces</b>	ASL
09/06/2022	<b>Don du sang</b>	Donneurs de sang
12/06/2022	<b>Elections Législatives</b>	Commune
19/06/2022	<b>Elections Législatives</b>	Commune
13/07/2022	<b>Fête Nationale</b>	Commune
08/10/2022	<b>Soirée Automnale</b>	Joyeux Schollabera
15 et 16/10/2022	<b>Loto</b>	Amicale des Sapeurs pompiers du Vallon du Soultzbach
20/10/2022	<b>Don du sang</b>	Donneurs de sang
28/10/2022	<b>AG</b>	APVS
11/11/2022	<b>St Martin</b>	APVS
11/12/2022	<b>Fête de Noël</b>	Gratitude



## Les nouveaux arrivants

### à Soppe-le-Haut



Merci à tous les nouveaux arrivants de 2021 de se présenter au secrétariat de la mairie dans les meilleurs délais pour les formalités d'inscription. Nous comptons sur votre bonne compréhension.

**M. Nicolas KOOS et Mme Coralie WELSCH**,  
4 rue de Belfort  
**M. Damien EMBERGER et Mme Pauline KOENIG**  
et leurs enfants **Simon et Lila**, 1A rue de Belfort  
**M. et Mme Rodrigo HENDERSON et leurs enfants**  
**Amalya et Diégo**, 8 rue de Belfort  
**M. et Mme Daniel KOESSLER et leurs enfants Arthur**  
et **Solène**, 9A rue de Belfort  
**Mme Emmanuelle TSCHIRHART et sa fille Océane**,  
12 rue Bellevue

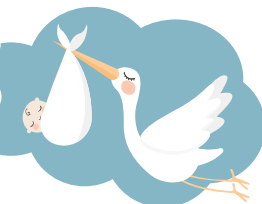
**Mme Marie France FINCK**, 33 Grand'Rue  
**Mme Leah BÄTTIG-BURKHALTER et sa fille Alexandra**,  
15A Grand'Rue  
**M. Boris PILAT et Mme Kaura KREBS et leurs enfants**  
**Jahjan et Edan**, 1 rue de Guewenheim  
**Monsieur Giovanni AMMIRATO**, 30 Grand'Rue  
**M. Bastien CHAILLOT et Mme Laurine FRITSCH**,  
11 rue de Guewenheim  
**M. Kevin STEVENDART**, 30 Grand'Rue

### à Mortzwiller

**M. Etienne LEY et Mme Noémie STEVENS et leurs fils**  
**Augustin**, 27 rue du Soultzbach  
**M. et Mme Yann LHOTTE-WIMMER et leurs enfants**  
**Manon et Romane**, 14 rue du Soultzbach  
**M. Régis SCHRUFFENEGGER et Mme Alexia WAGNER**,  
40 A rue Principale

**M. Jérôme SCHMITT et Mme Ludivine MAITRE**  
et leurs enfants **Lucas, Victor et Mathis**, 57 rue Principale  
**M. Thierry BAUMGART et Mme Estelle GRASSLER**  
et leurs enfants **Hugo et Evan**, 15 rue Principale  
**M. Christian VALET**, 4 chemin du Rankweg

## Les naissances



### Diégo Henderson

Né le 20 décembre 2020,  
fils de Rodrigo HENDERSON et de Eva RAKOTOMENA,  
domiciliés 8 rue de Belfort à Soppe-le-Haut.



### Augustin Ley Stevens

Né le 1<sup>er</sup> avril 2021,  
fils de Etienne LEY et de Noémie STEVENS,  
domiciliés 27 rue du Soultzbach à Mortzwiller.



### Margot Multon

Née le 06 janvier 2021,  
fille de Thibaud MULTON et de Marine VALOT,  
domiciliés 3 rue de Sentheim à Mortzwiller.



### Ambre Hirth

Née le 28 mai 2021,  
fille de Pascal HIRTH et de Sandrine LABLANQUIE,  
domiciliés 8 rue des Horizons à Soppe-le-Haut.



### Lila Emberger

Née le 30 juillet 2021,  
fille de Damien EMBERGER et de Pauline KOENIG,  
domiciliés 1A rue de Belfort à Soppe-le-Haut.

## Les mariages

**Aline MORISSEAU et Philippe BRUCHLEN**  
le 04 septembre 2021 à Mortzwiller

**Nathalie GOITTE et Benoît SCHMITT**  
le 18 septembre 2021  
à Soppe-le-Haut



## Noces d'or



**Mme Marie Thérèse KARRER et M. Bernard EGLY**, le 19 juin 2021

A l'occasion des noces d'or (célébrées avec une année de retard) de Marie-Thérèse et Bernard Egly, le Maire a eu le plaisir de remettre un cadeau aux jubilaires au nom de la commune.

Il a notamment offert un recueil du registre paroissial qui permet de revenir jusqu'en 1662 sur les différents événements célébrés en l'église Ste Marguerite.

La famille Egly étant fortement implantée dans la commune déléguée de Soppe-le-Haut, ils pourront ainsi retrouver la trace des événements familiaux depuis plusieurs siècles !

Le Maire a également remercié les époux Egly pour leur engagement sans faille dans la vie communale depuis des décennies !

**Bravo à eux et longue vie !**

## Les anniversaires à venir en 2022

### Nos aînés de Soppe-Le-Haut

**Mme Alice FINCK**, 99 ans le 07 octobre  
**Mme Maria DURINGER**, 99 ans le 13 novembre  
**Mme Andrée TOUSSAINT**, 96 ans le 30 novembre  
**M. Paul KUENEMANN**, 95 ans le 06 mai  
**M. Louis KIBLER**, 92 ans le 16 juillet  
**Mme Angélique MONPOINT**, 91 ans le 29 mars  
**M. Fernand PINGENAT**, 90 ans le 14 septembre

**Mme Hedwige KUENEMANN**, 89 ans le 14 janvier  
**Mme Monique SCHOENIG**, 89 ans le 21 janvier  
**Mme Hélène RUTHMANN**, 89 ans le 18 mars  
**M. Paul BINDLER**, 89 ans le 19 mai  
**Mme Marie Thérèse WETZEL**, 88 ans le 17 avril  
**M. Michel TSCHIRHART**, 87 ans le 13 juin  
**M. Paul EGLY**, 86 ans le 24 mars  
**Mme Marie Thérèse WETZEL**, 86 ans le 02 novembre  
**M. Paul SCHNEBELEN**, 86 ans le 23 novembre  
**M. Raymond TSCHIRHART**, 85 ans le 22 avril  
**M. Gilbert DIETRICH**, 85 ans le 07 juillet  
**Mme Marie Thérèse LUTTRINGER**, 85 ans le 03 novembre  
**Mme Marie Thérèse EGLY**, 85 ans le 11 décembre  
**Mme Nicole KIBLER**, 84 ans le 30 avril  
**Mme Danièle RISSER**, 84 ans le 19 décembre  
**M. Roger SILBERMANN**, 83 ans le 02 avril  
**Mme Jeannette GUERRA**, 82 ans le 09 janvier  
**M. Jean-Marie GUERRA**, 82 ans le 27 mai  
**Mme Marthe KREE**, 81 ans le 17 juin  
**Mme Marie LERCH**, 81 ans le 1<sup>er</sup> juillet  
**M. Henri AFFHOLDER**, 81 ans le 28 août  
**M. Bernard LATUNER**, 80 ans le 08 mai  
**M. Gérard FINCK**, 80 ans le 13 mai  
**Mme Anne ULRICH**, 80 ans le 08 juin  
**M. Erwin HERZOGENRATH**, 80 ans le 07 août  
**Mme Thérèse FELDMANN**, 80 ans le 10 août  
**Mme Maria TSCHIRHART**, 80 ans le 07 septembre

**M. Roland SCHWARTZ**, 79 ans le 02 février  
**M. Marceau VILMIN**, 79 ans le 05 mai  
**M. Bernard EGLY**, 79 ans le 09 juin  
**Mme Marie-Odile SCHNEBELEN**, 79 ans le 12 août  
**Mme Marie-Christiane BERTHOLD**, 78 ans le 28 janvier  
**Mme Annelise SILBERMANN**, 78 ans le 25 mars  
**M. Pierre JOST**, 78 ans le 16 juillet  
**M. Roger FINCK**, 77 ans le 05 février  
**Mme Simone SCHWARTZ**, 77 ans le 20 juillet  
**Mme Colette BIHRY**, 77 ans le 13 décembre  
**M. Michel PIERROT**, 76 ans le 14 avril  
**M. Armand SCHERMESSE**, 76 ans le 29 juin  
**M. Marcel SCHMITLIN**, 76 ans le 14 septembre  
**Mme Michèle FOURNIER**, 76 ans le 20 septembre  
**Mme Gilberte DANGEL**, 76 ans le 24 septembre  
**M. Claude GRUNDRICH**, 76 ans le 17 octobre  
**M. Claude FINCK**, 76 ans le 27 octobre  
**Mme Josiane BOHRER**, 76 ans, le 1<sup>er</sup> novembre  
**M. Daniel THERY**, 75 ans le 04 février  
**M. Philippe FOURNIER**, 75 ans le 14 avril  
**Mme Geneviève LATUNER**, 75 ans le 19 avril  
**M. Daniel COLLIGNON**, 75 ans le 23 avril  
**Mme Brigitte LECUYER**, 75 ans le 24 avril  
**M. Guillaume DE FANIS**, 75 ans le 14 juillet  
**Mme Nicole ROESCH**, 74 ans le 24 février  
**Mme Claude TOUSSAINT**, 74 ans le 23 juin  
**M. Etienne WALZER**, 74 ans le 08 août  
**Mme Marie-Paule AFFHOLDER**, 74 ans le 15 septembre  
**Mme Maria VIKOR**, 74 ans le 19 septembre  
**Mme Germaine VILMIN**, 74 ans le 30 novembre  
**Mme Libera SCHMITT**, 74 ans le 11 décembre  
**Mme Huguette SCHMITLIN**, 73 ans, le 22 mars  
**Mme Béatrice GRUNDRICH**, 73 ans le 04 mai  
**M. Bernard SCHMELTZ**, 73 ans, le 23 mai



Mme Marie Hélène BINDLER, 73 ans le 13 juin  
 M. René FRICKER, 73 ans le 16 juin  
 Mme Marie Anne COLLIGNON, 73 ans le 08 septembre  
 Mme Christiane RUDLER, 73 ans le 17 septembre  
 Mme Marie Thérèse HIRTH, 73 ans le 22 septembre  
 M. Pierre MORANDI, 73 ans le 04 novembre  
 M. Jean Marc HUTTER, 72 ans le 15 janvier  
 M. Pascal ROESCH, 72 ans le 14 février  
 M. Daniel RUDLER, 72 ans le 22 mars  
 Mme Dominique SPIESS, 72 ans le 29 mars  
 Mme Marie Thérèse EGLY, 72 ans le 13 mai  
 M. Philippe PINGENAT, 72 ans le 05 juin  
 Mme Denise KLING, 72 ans le 21 juin  
 Mme Eugénie WALZER, 72 ans le 09 juillet  
 M. Jacques BARBIER, 72 ans le 17 août

M. André VIKOR, 72 ans le 05 octobre  
 M. Maurice AUBERT, 72 ans le 26 octobre  
 Mme Myriam PELTIER, 71 ans le 04 janvier  
 M. Albert BADER, 71 ans le 28 mars  
 Mme Eliane MALLET, 71 ans le 23 avril  
 Mme Christiane FINCK, 71 ans le 17 juillet  
 Mme Rose-Marie FRICKER, 71 ans le 10 novembre  
 M. Patrick SPIESS, 70 ans le 27 mars  
 Mme Jacqueline JOST, 70 ans le 19 avril  
 Mme Claudine PIERROT, 70 ans le 11 mai  
 Mme Marie Elisabeth LIMACHER, 70 ans le 24 mai  
 M. Henri STASCHE, 70 ans le 09 juin  
 Mme Agnès DE FANIS, 70 ans le 1er juillet  
 M. Michel BRUN, 70 ans le 20 novembre



Paul SCHNEBELEN  
a fêté ses 85 ans  
le 23 novembre 2020



Andrée TOUSSAINT  
a fêté ses 95 ans  
le 30 novembre 2020

## Nos aînés de Mortschwiller

M. Aimé VOGT, 91 ans le 17 octobre  
 Mme Catherine FINCK, 90 ans le 07 février

Mme Marthe VOGT, 89 ans le 02 janvier  
 Mme Cécile RINGENBACH, 89 ans le 02 février  
 Mme Simone DANGEL, 89 ans le 29 décembre  
 M. Antoine KUENEMANN, 82 ans le 14 août  
 M. Raymond RINGEISEN, 81 ans le 31 août  
 M. Marcel MARX, 81 ans le 31 décembre  
 Mme Vera AMRHEIN, 80 ans le 10 juillet  
 Mme Anne-Marie MARX, 80 ans le 22 juillet  
 M. Emilio MORELLI DI POPOLO, 80 ans le 02 octobre  
 M. Jean-Paul LEHMANN, 80 ans le 22 décembre

Mme Elisabeth KUENEMANN, 79 ans le 08 mars  
 M. Daniel CLOCHEY, 79 ans le 06 juillet  
 Mme Anne-Marie TSCHIRRET, 79 ans le 10 décembre  
 Mme Monique MORELLI DI POPOLO, 78 ans le 23 avril  
 M. Eugène BOEGLIN, 78 ans le 14 septembre  
 M. Lucien UHLEN, 77 ans le 14 janvier  
 M. Robert SIG, 77 ans le 15 avril  
 M. Daniel BOHL, 76 ans le 10 mars

M. Léonard KELLER, 76 ans le 05 août  
 Mme Marie Denise THEILLER, 76 ans le 08 septembre  
 Mme Paulette BOEGLIN, 76 ans le 02 octobre  
 M. Francis MEGRE, 76 ans le 14 novembre  
 M. Mathieu GAERTNER, 76 ans le 22 novembre  
 Mme Solange UHLEN, 75 ans le 15 mars  
 M. Fernand WEICHELDINGER, 75 ans le 28 mars  
 M. Jean-Claude NOLOT, 74 ans le 22 février  
 Mme Danièle THUET, 74 ans le 27 février  
 M. Denis DETREZ, 74 ans le 04 avril  
 Mme Liliane KELLER, 74 ans le 15 décembre  
 M. Jean-Paul HARTMANN, 73 ans le 04 décembre  
 Mme Mireille SETIF, 72 ans le 07 janvier  
 Mme Marie-Jeanne HARTMANN, 72 ans le 18 avril  
 Mme Giliola DETREZ, 72 ans le 29 juillet  
 Mme Diana MEGRE, 72 ans le 26 septembre  
 M. Jean-Marc MULLER, 72 ans le 19 octobre  
 Mme Charlotte BOHL, 72 ans le 04 novembre  
 M. Claude GOLLING, 72 ans le 09 décembre  
 Mme Martine MULLER, 71 ans le 17 janvier  
 Mme Marie-Jeanne GOLLING, 71 ans le 11 septembre  
 Mme Gilberte GAERTNER, 70 ans le 03 février



Le maire délégué et ses adjoints se sont rendus chez M. Aimé Vogt pour souhaiter un joyeux 90<sup>e</sup> anniversaire au doyen de Mortschwiller !

Les époux Vogt profitent d'une retraite bien méritée dans un cadre bucolique...

Raymond RINGEISEN  
a fêté ses 80 ans  
le 31 août 2020



L'ensemble de la municipalité souhaite à tous les aînés un très joyeux anniversaire



## Ils nous ont quitté

Madeleine WITTMANN veuve REINHOLZ, 89 ans, décédée le 16 janvier 2021 à Pfstatt.  
 Marie Odile SAUNER veuve DAHL, 93 ans, décédée le 24 mai 2021 à Mulhouse.  
 Georgette RINGENBACH épouse DIETRICH, 84 ans, décédée le 02 août 2021 à Soppe-le-Haut.  
 Philippe BRUCHLEN, 50 ans, décédé le 07 septembre 2021 à Mulhouse.  
 Huguette DANVIN, 72 ans, décédée le 30 novembre 2021 à Mulhouse.



## Hommage à Philippe SAILLEY

Un peu plus d'un an après son décès et alors que les circonstances n'avaient pas permis de le faire avant, la municipalité a rendu hommage à Philippe Saille.

Les élus actuels, les anciens élus, ses proches dont l'ancien Sénateur Daniel Eckenspieller, amis et membres de la famille étaient réunis pour se souvenir de cet homme apprécié de tous, particulièrement engagé dans le monde associatif et au sein du conseil municipal.



# Les obsèques de **François FLORENT**

## Discours de Franck DUDT, le 5 octobre 2021



mité des Vosges et du Sundgau. Quand j'ai été élu Maire, bien que sachant que ce grand homme du monde de la culture et du théâtre avait des attaches locales, je fut étonné de recevoir des lettres magnifiquement écrites et signées de sa main en mairie. Cette correspondance, il l'entretenait déjà avec mes prédécesseurs, Robert KUENEMANN et bien entendu avec Paul EGLY, avec qui il avait fréquenté les bancs de l'école communale.

Je m'attachais à répondre du mieux possible à ces lettres en essayant de m'appliquer dans ma façon d'écrire pour ne pas être trop en reste de son écriture si parfaite.

Cette correspondance papier a changé au fil du temps pour devenir électronique et par des transferts de photos réguliers.

C'est ainsi, grâce à la technologie et sa présence sur les réseaux sociaux qu'il me fit savoir qu'il participerait à l'inauguration du nouveau monument aux morts en 2016.

Je fis sa rencontre à cette occasion. Le 18 juin 2016 et à l'issue de la cérémonie, en dehors de tout protocole et avec l'assentiment complice du Député de l'époque Michel SORDI, je repris la parole après les discours officiels pour signaler sa présence et lui remettre la médaille de la commune nouvelle que nous venions de fonder quelque mois plus tôt.

C'est alors qu'il prit la parole et que la salle subjuguée découvrit et comprit cet attachement à notre commune.

Il raconta, avec flamboyance, la Libération du village, vu de ses yeux de petits garçons, l'entrée des troupes alliées par Mortzwiller, sa famille et ses proches cachés dans une cave, les allemands fixés sur les hauteurs du village, sur la colline située juste derrière nous. Il raconta ainsi comment ce petit alsacien, mulhousien certes mais soppois à ce moment-là, comment cet enfant devint français. Il raconta aussi le goût du chocolat qu'il découvrit ce jour-là grâce aux soldats français.

Après la fin des combats, il reprit sa vie avec sa famille à Mulhouse et monta à Paris pour faire la formidable carrière que vous connaissez.

C'est donc ce 18 juin 2016, que je pris pleinement conscience de cette force intérieure qui le rattachait à notre village.

Dans les mois qui suivirent, nous entamions la rénovation de l'école de Soppelle-Haut. Lors de nos différents échanges épistolaires électroniques, j'évoquais le projet et le sollicitais pour qu'il me confirme qu'il avait bien fréquenté l'école durant son passage. Il confirma rapidement en me donnant les noms d'élèves du village dont certains sont dans cette église aujourd'hui, en me parlant de l'ins-tituteur, de la salle de classe donnant sur l'atelier du maréchal-ferrant de l'époque.

Le 9 novembre 2016, je lui adressais un nouveau message pour lui proposer de donner son nom à cette école.

Sa réponse tomba quelques heures plus tard par ses mots :

*"Très cher Franck. Je vous écris de Bangkok où nous sommes arrivés pour la froide saison européenne. Encore plus que fier, je suis ému, remué par la proposition de baptiser de mon nom l'école de Soppelle. Quel honneur, c'est stupéfiant. Bien sûr, j'en suis d'accord et bien sûr je serai sur place le jour de l'inauguration. Croyez que je suis aux anges et au bord des larmes. Merci infiniment."*

C'est donc le 7 avril 2018 en présence d'un parterre de personnalités dont le comédien Jacques WEBER mais aussi de ses proches et entouré de la population du village qu'il vint couper le ruban de **SON** école. Il avait suivi l'avancement des travaux en me demandant régulièrement des photos et il était passé quelque temps avant pour voir de ses yeux l'évolution du chantier.

C'est donc en ce jour d'avril 2018 que le petit garçon, descendu du train à vapeur en gare de Guewenheim fin mai 1944 faisait la jonction avec l'homme de 81 ans qu'il était alors en nous exprimant son discours fait d'aller-retours avec son enfance et le temps présent.

Comme il nous le raconta, son père se résolu de mettre sa famille à l'abri des bombes qui tombaient sur Mulhouse ; Soppelle-Haut était le village de sa famille maternelle, les Schnebelen qui habitaient en face de Wohlfahrt Maria qui tenait le café du haut du village et qui loga la famille durant cette période.

En découvrant Soppelle-Haut, il passa devant la Mairie-école et son père lui dit en alsacien **> François, voilà désormais ton école.**

Cette inauguration fût le plus beau moment de mon premier mandat et je crois que ce fût pour lui, un des jours les plus importants dans sa vie.

Je me souviens encore de ces mots, choisis avec soin, pour exprimer sa gratitude :

*"Avoir une école élémentaire à son nom de son vivant est une prodigieuse distinction qui dépasse celles qu'on porte à sa boutonnière ; celle-ci imprime dans la chair."*

Cette école porte son nom en mémoire de son passage ici durant l'année 1944 et de son attachement à notre village. Comme j'ai déjà pu le dire par le passé, j'espère que sa vie et sa carrière serviront de modèle à nos élèves et qu'en arrivant le matin dans ses murs, ils regarderont avec attention la plaque qui indique sobrement :

*« Ecole François Florent né Eichholtzer le 30 avril 1937 à Mulhouse. Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre national du Mérite. Fondateur du Cours Florent à Paris, prestigieuse école d'art dramatique. Il a fréquenté l'école de Soppelle-Haut au temps de l'occupation nazie. Il était présent à la libération du village le 28 novembre 1944. »*

Il ne sera désormais plus loin de cette école, il sera inhumé tout à l'heure aux côtés de ses parents. Il avait conclu son discours inaugural par ses mots :

*"Ne voilà-t-il pas que mes parents, jeunes et fringants comme en 1944, me font signe à 200 mètres d'ici, là-bas derrière le chœur de l'église...je les rejoindrai, je les rejoindrai le moment venu...et deviendrai alors un soultzbachois de souche."*

Ces volontés seront respectées. Nous aurions tous souhaité le garder encore longtemps avec nous, nous sommes tristes et reconnaissants.

C'est pourquoi je m'incline devant vous cher François FLORENT et vous dit **MERCI POUR TOUT.**

Chère Kanee,  
Cher Xavier,  
Chers proches et amis de François FLORENT,

Au nom du Conseil Municipal de la commune nouvelle du Haut Soultzbach et en tant que Maire délégué de Soppelle-Haut, je vous adresse nos plus sincères condoléances.

François EICHHOLTZER avait des attaches fortes avec notre commune, il était un alsacien du Monde et malgré sa vie passionnante, sa carrière impressionnante et pleinement réussie, il gardait toujours un œil, voir les deux, sur la vie locale et l'évolution des choses dans sa terre natale.

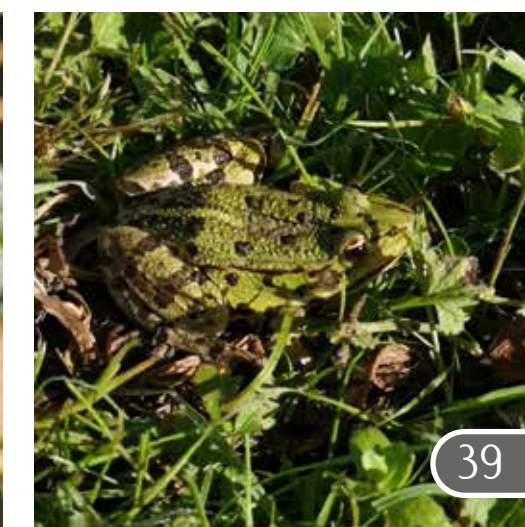
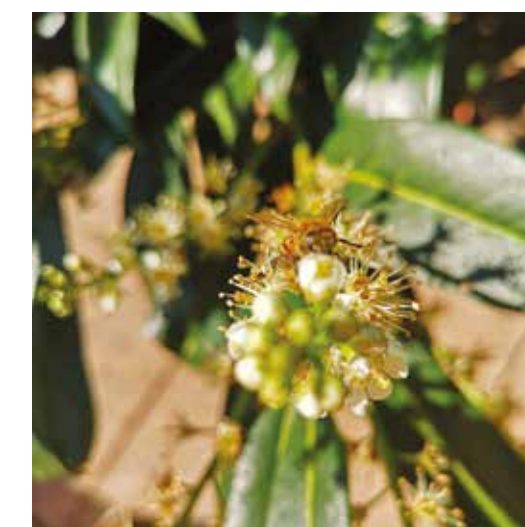
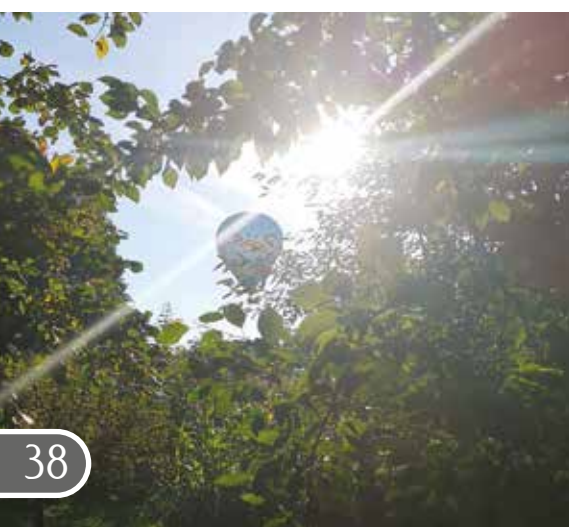
Mulhousien de naissance, il a gardé un lien indéfectible avec sa ville. Je tiens d'ailleurs à saluer Michèle Lutz, maire de Mulhouse qui vient de s'exprimer.

Avec l'Alsace également et ses nombreux passages dans la région notamment pour le festival du film de Colmar où il avait plaisir à croiser Brigitte KLINKERT et le regretté Gilbert MEYER, Maire emblématique de Colmar. Il avait également un attachement viscéral pour le village de Soppelle-Haut, ce qui parfois étonnent certains. Je vais donc tâcher, du mieux possible, de vous faire comprendre cet attachement à notre petit coin de terre situé à l'extré-





La boîte à images





*La municipalité du Haut Soultzbach  
vous souhaite de très belles fêtes !*




### Le Haut Soultzbach

40 Rue Principale • MORTZWILLER • 68780 LE HAUT SOULTZBACH

Tél : 03 89 82 52 10

mairie@le-haut-soultzbach.fr

www.le-haut-soultzbach.fr et sur 

### Ouverture de la Mairie

**Lundi** de 10H à 12H et de 16h à 18H

**Jeudi** de 9H à 11H et de 14H à 16H

**Vendredi** de 9H à 11H et de 16H à 18H

